L'espace urbain

Du jardin utilitaire au jardin d'agrément

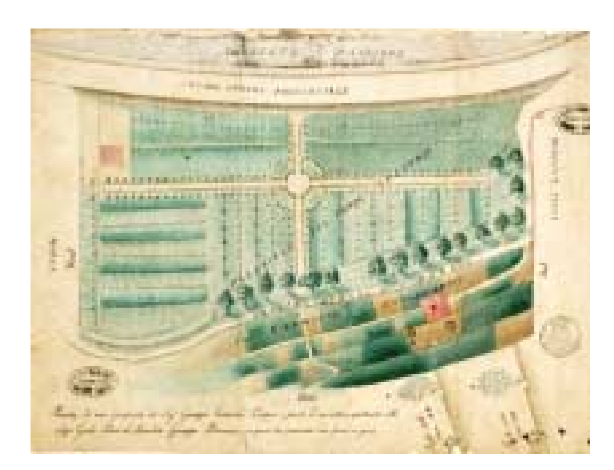
En dehors d'un petit nombre de jardins d'agrément associés à des demeures aristocratiques ou bourgeoises, bastides ou palais urbains, la plupart des jardins sont, jusqu'au milieu du XIXe siècle, des jardins utiles, à la fois potagers et vergers, fournissant aux familles une part importante de leur alimentation. Ils sont situés soit à proximité immédiate des agglomérations, sur des parcelles n'excédant pas une centaine de mètres carrés, soit un peu plus loin, dans des campagnes, sur des parcelles plus grandes. Serrés les uns contre les autres, ces jardins forment autour des villages de véritables couronnes dont l'image est restituée par le cadastre napoléonien et les photographies de la fin du XIXe siècle. Une grande variété de légumes frais et secs y sont cultivés ainsi que des plantes aromatiques et médicinales. Certains de ces légumes ne sont apparus que tardivement, comme la tomate au XVIIIe siècle et la pomme de terre au début du XIXe siècle, et le nombre de végétaux cultivés au Moyen Âge était plus réduit. Des arbres fruitiers complètent les produits du potager comme la vigne (en tonnelle), le figuier, le noyer ou les agrumes sur le littoral.

L'entretien de ces cultures requiert de la part de leurs propriétaires des efforts soutenus. Les femmes y prennent une part prépondérante. L'abondance de l'eau est déterminante. Amenée par canaux ou fournie par les vidanges des fontaines et des lavoirs, elle provient aussi, sur le littoral, de puits, équipés de systèmes de puisage appelés norias. Des règlements communautaires fixent les conditions de sa distribution aux différents usagers, selon un tour de rôle. Ces jardins existent aussi en ville ou sur son pourtour. A Grasse, au Moyen Âge, les archives mentionnent l'existence, à l'intérieur de la cité, de « *jardinum* » ou « *cortile* ». On trouve également des « *herbiers* » à côté des maisons.[1] Les nombreux ruisseaux qui parcourent la ville permettent aux habitants de posséder un jardin, soit à côté de leur demeure, soit dans un autre quartier. Il s'agit de petits terrains, clôturés, désignés sous le terme d' « *ortus* ». Les archives nous apprennent que ces jardins produisent des légumes et des fruits mais aussi des plantes à parfum et des fleurs. Cependant, là encore, les possibilités d'arrosage sont déterminantes. Si à Grasse et à Nice l'eau est abondante, elle manque cruellement à Antibes où les habitants, pour cultiver leurs terrains à l'intérieur des fortifications, ont recours à des puits dont le faible débit ne leur permet, jusqu'au XVIIIe siècle, de ne récolter que « quelques herbes potagères ». C'est à Nice que cette forme de jardin, à la fois potager, verger, centre de production florale et de plantes à parfum a connu le plus grand développement en raison de conditions géographiques et économiques favorables . Ainsi, la partie du finage niçois à l'ouest de la ville constitue un véritable paysage jardiné qui suscite l'admiration des voyageurs, dès le Moyen Âge et jusqu'au XIXe siècle. Le premier à l'avoir décrit est Nicolas de Clamanges en 1404[2] : « Entre la ville et les montagnes s'étendent des plaines qui sont tantôt complantées, tantôt laissées en prairies et tantôt aménagées en jardins pleins de charme. Ces plaines sont irriguées par des sources et des ruisseaux à profusion, elles

[1] Malausséna (Paul-Louis), *La vie en Provence orientale aux XIVe et XVe siècle : Grasse à travers les actes notariés*, 1967

[2] « *Nicolaï de Clamangiis epistolis et carmina* », B.M. Reims, *manuscrit 628*

sont fécondes entre toutes et produisent des arbres abondants dont les feuilles, semblables à celles des lauriers, restent vertes toute l'année et dont les fleurs dégagent une odeur étonnamment agréable. »



Plan de la propriété Bermond à Nice, 1842

En 1765, l'Anglais Tobias Georges Smollett donne une description précise du terroir jardiné niçois[3] : « Quand je monte sur les remparts et que je regarde autour de moi, je crois vraiment à un enchantement. La petite campagne qui s'étend sous mes yeux est toute cultivée comme un jardin ; d'ailleurs on ne voit dans la plaine que des jardins pleins d'arbres verdoyants, chargés d'oranges, de citrons, de cédrats et de bergamotes qui font un charmant tableau. En s'en approchant, on y trouve des carrés de petits pois bons à ramasser, toutes sortes de légumes magnifiques et des plates-bandes de roses, d'œillets, de renoncules, d'anémones et de jonquilles dans tout leur éclat et plus beaux, plus vigoureux et plus parfumés qu'aucune fleur jamais vue en Angleterre. […] Les jardins qui approvisionnent la ville en légumes se trouvent tous du côté de la Provence, près de la grande route. Ils sont entourés de grands murs de pierre ou de fossés plantés d'une sorte de canne -ou grand roseau- qui répond à de nombreux usages dans ce pays. La feuille fournit du fourrage aux ânes et la canne ne sert pas seulement de clôture, mais d'échalas pour la vigne et de rame pour les pois. On en fait aussi des abris pour les vers à soie, des tonnelles et des bâtons de marche. Tous ces jardins sont arrosés par de petits ruisseaux qui viennent des montagnes et en particulier par de petites dérivations des deux sources, la *Fontaine de Muraille* et la *Fontaine du Temple* qui jaillissent aux deux extrémités de la montagne. »

[3] *Travels Through France and Italy*, 1766

En 1804, Papon est également frappé par le mode d'organisation des cultures, qui juxtapose fruitiers, céréales, légumes et fleurs ainsi que par la profusion végétale :[4] « Mais c'est surtout à demi-lieue de la ville, que les fleurs de toute espèce, les plantes odorantes, l'oranger et le citronnier parfument l'air d'alentour. A droite et à gauche sont des maisons fort bien décorées, presque toutes habitées par des étrangers, du moins en hiver. Toutes ces maisons ont leur jardin plus ou moins grand. Il ne faut pas s'attendre à les voir peignés avec art, comme aux environs de Paris. Le terroir étant divisé en une foule de propriétés, chacun tire de la sienne le meilleur parti possible : on y cultive indistinctement les arbres et les arbustes propres au climat. Il y a des jardins où l'on ne voit que des orangers, les uns plantés en allées, les autres sans ordre, comme dans un verger. Il y en a qui produisent de trois à quatre mille oranges ; et l'on se doute bien que des orangers de ce rapport sont de la plus grande beauté. Les autres arbres participent de cette forte végétation : en général, ils s'élèvent à une hauteur qui laisse un libre passage aux rayons du soleil, et à l'air une circulation plus libre encore. On sème tout autour des légumes et autres plantes annuelles qui viennent en perfection. Il est curieux de voir avec quel art cette culture est ordonnée : c'est du froment, de l'orge ; ce sont des fèves de marais, des petits-pois, etc. dans les allées d'orangers et de citronniers, ou entre deux rangs de vignes, qui s'ouvrent en éventail, soutenues par des roseaux qui les traversent dans toute leur longueur. Les

[4] *Voyage dans le département des Alpes-Maritimes*, 1804

champs même sont divisés en compartiments de différentes nuances de verdure, dont l'aspect est d'autant plus agréable, que les arbres fruitiers épars çà et là, tels que le pêcher, le prunier, l'amandier et le cognassier, étalent, au mois de pluviôse, les uns l'incarnat, les autres la blancheur de leurs fleurs. »

L'auteur, attentif aux paysages, en relève la diversité lorsqu'il se rend au monastère de Saint-Pons : « On remonte la rive droite du Paillon, d'où l'on voit, d'un côté, le chemin de Turin, et une plaine très fertile, couverte de mûriers et d'orangers ; de l'autre, des coteaux en terrasses, plantés de fort beaux oliviers. Ce coup-d'œil n'a rien d'uniforme, parce qu'il n'y a nulle part une aussi grande variété que dans le terroir de Nice. »

En 1844, le naturaliste Antoine Risso, décrivant la diversité végétale des terroirs jardinés niçois, y distingue trois catégories de végétaux : les indigènes, ceux qui se sont adaptés, les exotiques qui nécessitent des soins constants pour assurer leur croissance. Il place au premier plan de la richesse agricole, outre l'olivier, les agrumes qui sont les arbres les plus représentés dans les jardins du littoral.

Les agrumes cultivés à Nice[5] :

Le bigaradier n'est cultivé en Europe que pour la fleur, dont l'odeur suave et agréable forme la base des parfums les plus exquis du midi ; on en retire, aussi, par la distillation cette eau de fleur d'orange si utile et ses fruits sont recueillis en automne pour servir d'assaisonnement à cause du principe amer et d'acide citrique, renfermés dans leurs sucs.

Le limonier *citrus limonum*, originaire de la zone intertropicale, fut transporté en Europe par ces Califes célèbres, qui du fond de l'Asie étendirent leur conquête jusqu'aux pieds des Pyrénées et des Alpes-Maritimes, en laissant partout des traces de leur savoir en agronomie.

Le pamplemousse *citrus pompelmos* passa plus tard de la Palestine en Europe et ce furent les croisés qui vinrent embellir nos jardins de cet arbre singulier.

Le limetier *citrus limeta* cultivé dans le treizième siècle dans la lisière ligurique, fut distingué par Mattheus Sylvaticus comme une espèce particulière, ce qui fut ensuite confirmé par les Bauhins, les Volcamérius et confondu par la suite avec d'autres espèces.

Le bergamotier *citrus bergamia*, le mellarose *citrus mellarosa*, les perettes *citrus peretta*, le chinettier *citrus sinensis*, le rhumphius *citrus rumphii*, le margarite *citrus maragarita*, sont cultivés depuis long-tems dans le midi non seulement à cause de leur beauté, mais parce que les fruits des premiers servent pour faire des bonbonnières nommées bergamotes, et pour en retirer cette essence précieuse si agréable pour la composition des eaux de senteur, et de tous les autres pour en faire les confitures les plus estimées.

Les lumies *citrus lumia*, le citre doux amer *citrus dulcamara*, l'hesperthuse *citrus hesperthusa*, le citre changeant *citrus mutabile*, et l'aréthuse *citrus arethusa* sont venus plus tard enrichir les jardins d'Europe et en font aujourd'hui un des plus beaux ornements.

L'oranger proprement dit *citrus aurantium* indigène des provinces méridionales de la Chine, fut transporté sur notre continent ainsi que bon nombre de variétés, soit à cause de la suavité de sa fleur, soit à cause de la délicatesse de ses fruits dont les jus divers, plus ou moins parfumés, font les délices de tous ceux qui les cultivent.

Le citre à écorce épaisse *citrus pachiderma* connu sous le nom de limon cédrat, fut introduit par Ebndjemi qui le croyait le produit d'un limonier greffé sur un cédratier.

Le citre doré *citrus auratus* ainsi nommé par Ebn-Ell-Awam qui le sépara de la bigarade, est un arbre gracieux dans sa forme et élégant par son feuillage, si ses fruits réunissaient l'utilité à l'agrément, il formerait sans contredit le plus bel ornement des jardins.

Le citre d'Adam *citrus Adami* est cultivé pour l'arome suave et particulier qu'exhale son endocarpe, qui le fait rechercher ainsi que le citrus *Rissoi l'harmonille*, pour en préparer les confitures fines.

Le citre d'Otaiti *citrus taitense* se développe avec une force végétative si grande, qu'il peut servir, à cause de sa petite portée, à faire des haies vives odoriférantes.

Le citre hérisson *citrus histrix* originaire de l'île Maurice, n'a été transporté en Europe, ainsi que le citre commandeur *citrus limonea commendatoris*, le citre noble *citrus nobilis*, que depuis une vingtaine d'années, et ils résistent tous les deux aux hivers du midi.

Le citre gordon *citrus gordoni* qui joint à son singulier branchage de jolies fleurs pourprées et des fruits très-parfumés. Le citre à feuilles de buis *citrus buxifolius*, et le citrus austral *citrus australis* doivent former le nouveau genre citromela dans la

[5] Risso (Antoine), *Nouveau guide du voyageur dans Nice et notices sur l'histoire civile et naturelle de cette ville*, Nice, 1844

troisième édition de l'histoire des orangers que je publierai bientôt. Ces vingt quatre espèces fournissent à l'agriculture plus de deux cents variétés cultivées dans les jardins du midi. Les meilleures oranges sont produites par l'orange franc ; le mandarin, celui de la Chine, de Majorque à fruits précoces etc.

Même si l'expansion urbaine a dévoré, à partir du milieu du XIXe siècle, les espaces réservés aux jardins utilitaires, ces derniers ont subsisté, à la périphérie des villes ou à proximité des villages, entretenus avec soin par leurs propriétaires mais avec un nombre réduit de végétaux cultivés. Durant les deux guerres mondiales, ils ont assuré un complément notable dans l'alimentation des populations des Alpes-Maritimes.

La rareté des sources et le caractère éphémère des jardins rendent difficile l'évocation des seuls jardins d'agrément avant le XVIIIe siècle. Les premiers « jardins à fleurs » apparaissent dans les archives en 1710, dans un rapport de visite du monastère de l'île Saint-Honorat. Parce qu'il en subsiste encore à Grasse, notamment ceux des hôtels Court de Fontmichel et de Pontevès, on sait que des jardins aux plans simples et réguliers accompagnent à cette époque les habitations aristocratiques, en ville ou à la campagne. A l'intérieur des agglomérations, ce sont de petits jardins, de 20 à 30 mètres de côté tout au plus, présentant des allées en croix axées sur un petit bassin. A l'extérieur, les maisons de campagne que Grassois et Niçois se font construire à partir du XVIIe siècle et que Smollett observe en 1765 autour de Nice se résument souvent à une simple terrasse pourvue d'un puits, d'une fontaine ou d'un bassin dominant les plantations du domaine. Ces jardins avec parfois des allées rectilignes sont plantés d'arbres toujours verts, orangers et citronniers quand cela est possible, cyprès, lauriers d'Apollon, yeuses mais aussi ormeaux et marronniers. Des parterres de buis taillés peuvent orner les terrasses. Voici comment l'écrivain Robert de Souza décrit les jardins niçois du XVIIIe siècle :[6] « Immuablement, une grande allée droite traverse le jardin dans l'axe de la villa, qui occupe le fond, ou le milieu : des allées non moins droites la répètent sur les côtés et des perpendiculaires les coupent. Si le terrain est accidenté, comme presque toujours, certaines de ces allées forment terrasse. Dans les carrés qui résultent de ces croisements, des quinconces d'orangers et de citronniers du midi, d'oliviers ailleurs, couvrent des tapis de violettes ; sur un espace plus découvert, devant la maison, flambent des broussailles de roses qui se répandent le long des allées en bordures. L'allée centrale dessert souvent une pergola dont l'ombre épaisse est faite d'une treille […] C'est dans la seconde moitié seulement de ce siècle que l'art génois, grâce à une prospérité locale grandissante, peut franchir les montagnes du Comté pour orner nos jardins agricoles. Les moyens cependant manquaient, la richesse nouvelle n'était pas bien grande et le marbre fut moins prodigue que la terre cuite, peinte ou passée à la chaux. Les architectures se contentèrent d'affirmer les lignes générales du sol et les terrasses par des galeries à balustres, des piliers couronnés de vases ou de boules et, aux angles, par des pavillons chapeautés de tuiles de couleur ».

Vers 1780, l'influence anglaise dans l'art du jardin se fait sentir, d'abord dans les propriétés aménagées par les premiers hivernants, anglais pour la plupart, comme la villa de lady Penelope Rivers sur la promenade des Anglais (villa Furtado-Heine) qui montre un système d'allées courbes, caractéristique du style paysager. Ce dernier influence aussi les propriétaires locaux et les municipalités. Ainsi, le comte Théas de Thorenc, pour un projet de jardin à Grasse, conçoit un plan avec des allées sinuant au milieu d'arbres et de plantes formant des tableaux colorés et champêtres auquel il ajoute un bosquet, sorte de salle de verdure d'inspiration classique. Cependant, jusqu'au début du

[6] *L'Illustration*, 7 février 1920

XIX[e] siècle, le jardin d'agrément connaît peu d'évolution dans notre région. Le changement viendra dans les premières décennies du siècle sous l'effet de l'engouement pour l'acclimatation des végétaux exotiques et de l'afflux des hivernants.



Jardin à Nice vers 1900

L'acclimatation

Depuis la Préhistoire, les hommes ont ramené chez eux des plantes au cours de leurs voyages afin de les cultiver et d'améliorer leur alimentation. Au XVI[e] siècle, les explorations, les progrès de la botanique et la création des premiers jardins d'expérience ont favorisé la diffusion des plantes venues d'autres parties du monde. Sur le pourtour méditerranéen, et plus encore sur la Côte d'Azur, la végétation d'origine a été progressivement englobée dans une végétation importée. L'introduction des agrumes par les Arabes et les Portugais en est le meilleur exemple mais la liste est longue de végétaux étrangers si bien acclimatés qu'ils semblent aujourd'hui avoir toujours été autochtones. La présence du palmier, arbre symbolique de la Côte d'Azur, est attestée au XVIII[e] siècle. Le peintre Joseph Vernet, représentant le port d'Antibes en 1757, y fait figurer des palmiers. Millin[7] mentionne en 1816 à Nice deux palmiers que les Capucins possèdent dans leur jardin et qui leur fournissent des palmes le dimanche des Rameaux. Il ajoute que l'on en trouve quelques-uns uns à Nice mais que c'est surtout à Bordighera qu'ils se sont multipliés. Risso croit pouvoir affirmer, en 1844, que le palmier dattier *Phœnix dactilifera* est présent dans le Midi de la France de « tems immémorial ». Il fait mention d'un spécimen particulièrement grand à Nice, parvenu à 25 mètres de hauteur[8].

Au XIX[e] siècle, l'essor de l'acclimatation de végétaux exogènes est rendu possible par un climat favorable. En effet, le littoral des Alpes-Maritimes et du Var correspond à la zone climatique dite de l'oranger, sur une largeur pouvant atteindre 14 kilomètres vers Grasse et jusqu'à 350 mètres d'altitude. Il bénéficie de régimes atmosphériques stables. Les températures sont clémentes (la température moyenne annuelle à Nice se situe entre 15 et 16° avec des amplitudes thermiques faibles), et les hivers, aux gelées rares, particulièrement doux (9° en moyenne à Nice). L'ensoleillement est intense, atteignant certaines années plus de 2 700 heures. Les pluies sont rares pendant l'été et abondantes en automne. En raison de conditions géographiques favorables, le littoral de Beaulieu à Menton est encore plus doux. Ce climat se rencontre de façon plus ou moins identique dans plusieurs régions du monde, dans les deux hémisphères : Californie, Amérique du Nord, Mexique, Amérique Centrale, Chine, Australie, Nouvelle-Zélande, Ethiopie, Afrique du Sud, Argentine, Uruguay, Chili, Sud du Brésil. Les grands voyages et les explorations vont permettre de ramener de ces contrées graines et plants de végétaux pour les introduire dans les jardins du littoral. Leur acclimatation ne sera cependant possible qu'à condition que l'homme pourvoie par ses soins aux éléments naturels qui leur sont propres

[7] *Voyage en Piémont, en Savoie, à Nice et à Gênes*, 1816.

[8] *Nouveau guide du voyageur dans Nice et notices sur l'histoire civile et naturelle de cette ville*, Nice, 1844

dans la vie végétale : amendements des sols, irrigation, abris contre l'insolation trop violente , contre le froid et le vent.

Les premiers amateurs apparaissent au moment de la Révolution. Ainsi à Nice, Jean-François Bermond, de retour de l'île de Saint-Domingue, aménage en 1795 au quartier de Fuon Cauda un jardin d'une surface de 77 ares qu'il baptise du nom de « La Nouvelle Tempé » et dans lequel il acclimate de nombreuses plantes exotiques, surtout américaines. Son jardin est connu par la correspondance qu'il échange avec la Commission d'Agriculture et des arts de la Convention[9]. Ainsi, au mois de juillet, il fait savoir que « les progrès de mes jeunes plantations donnent, en général, les plus grandes espérances. Mais celles qui se font remarquer davantage par la rapidité de leur accroissement sont les cannes à sucre, l'arum d'éthique, la colocase, le bananier, le jonc du Nil, le goyavier, les cotonniers, les indigos (*sic*), etc… Parmi les cannes à sucre, il en est qui ont plus de sept pieds de haut et pleines de drageons. Le choux caraïbe a des feuilles de plus de deux pieds et demi de long et larges à proportion. Le bananier se couvre de grandes et nombreuses feuilles, le goyavier a quelques fleurs ; ils sont de la plus belle venue. Tout, enfin, donne l'espoir de réussir au moins dans quelques parties ». Dans un courrier daté de décembre 1796, l'ingénieur en chef du département confirme le grand intérêt de la « Nouvelle Tempé », « cultivée d'une manière aussi intéressante pour le naturaliste qu'utile à la République ».

Au début du XIX[e] siècle l'impératrice Joséphine, qui avait la nostalgie des végétations luxuriantes de la Martinique, donne une nouvelle impulsion à l'acclimatation. Bénéficiant de l'aide de l'Etat, elle réunit dans les serres de son château de la Malmaison les plantes étrangères les plus remarquables. Elle est à l'origine de l'introduction d'espèces nouvelles dans les Alpes-Maritimes, plantées dans le jardin botanique créé en septembre 1801 dans l'enceinte de l'Ecole centrale du département, quartier Saint-Jean-Baptiste à Nice, sous l'égide de la Société d'agriculture des Alpes-Maritimes. Ce jardin botanique comprend deux parties dont l'une, d'une surface de 30 perches[10], est destinée « à cultiver et à acclimater des plantes exotiques » et l'autre, d'une surface de 25 perches, comprend une serre[11]. On doit y cultiver « le coton, le safran, l'indigo, le carthiamus tinctorius que l'expérience a déjà prouvé pouvoir se naturaliser, et l'on y fera des essais des autres plantes précieuses que l'on jugera utiles ». Le pharmacien Risso, futur botaniste de renom, en est le sous-conservateur, sous l'autorité du « pharmacien-botaniste » Chartroux. L'activité du jardin est subitement relancée en 1804. Des plantes sont demandées ou échangées avec le jardin botanique de Toulon, un collectionneur privé et surtout avec la Malmaison. Le directeur de cette dernière institution, Mirbel, écrit au préfet pour lui annoncer l'envoi de plantes de la famille des myrtacées, provenant d'Australie, en précisant les précautions à prendre pour assurer leur reprise, véritable mode d'emploi à l'usage de l' « acclimateur » : « Sa Majesté l'Impératrice m'ordonne de vous adresser plusieurs plantes de la Nouvelle-Hollande qu'elle juge susceptible de se naturaliser dans votre département. Je renonce au plaisir de vous envoyer un grand nombre d'espèces. Je n'en choisis que quelques-unes qui me paraissent plus propres que les autres à supporter un si long voyage. Si elles arrivent en bon état rien n'empêchera que nous ne tentions une seconde fois l'aventure. Les Eucalyptus que je vous adresse sont de très beaux et de très grands arbres de construction. Il serait bien heureux qu'ils pussent végéter en pleine terre dans le Midi de la France. Comme

[9] Giuglaris (Auguste-Louis), *De l'acclimatation des végétaux exotiques dans le Midi de la France*, Nice, 1940.

[10] Soit environ 12 ares.
[11] ADAM CE M 370.

vous en avez plusieurs pieds vous pouvez les faire placer à différentes expositions. Voici les précautions que je crois nécessaires pour assurer le succès de l'expérience de culture que sa Majesté désire que vous tentiez. Dès que la caisse sera arrivée, il faut l'ouvrir, en retirer les végétaux avec soin, et les mettre dans des pots un peu plus grands que ceux qui les contiennent, sans briser la motte de terre qui couvre les racines. Ensuite, il faut mettre ces plantes dans un lieu parfaitement ombragé et à l'abri du vent. Ce n'est que graduellement qu'on peut les exposer à une lumière plus vive. [….] Les végétaux de la Nouvelle-Hollande paraissent être sensible aux grands froids et aux grandes chaleurs. Je crois qu'ils supporteront vos hivers mais je crains qu'ils ne supportent difficilement vos étés ; pour les garantir des chaleurs excessives on doit les placer au levant ou mieux encore au Nord de manière qu'ils ne soient jamais exposés au grand soleil. La terre qui leur convient le mieux est un mélange de terre de bruyère et de terre franche. [….] Vous m'obligerez infiniment, Monsieur, si vous voulez bien prendre la peine de m'accuser la réception de cet envoi, et si vous m'instruisez de l'état dans lequel ces élèves seront arrivés à Nice. Je vous avoue que je ne suis pas rassuré sur leur sort et qu'un voyage de deux cent trente lieues me fait trembler pour eux. Sa Majesté l'Impératrice recevra sans doute avec intérêt les remerciements directs que vous lui adresserez car elle m'a surtout recommandé cet envoi, et elle désire vivement que vous la serviez dans le projet qu'elle a conçu de naturaliser en France une multitude de végétaux exotiques. »

Un second envoi est expédié le 5 novembre contenant un *Phormium tenax* ou lin de Nouvelle-Zélande. Le directeur de la Malmaison attire l'attention du préfet sur l'importance de cette plante « car elle est encore si rare qu'on n'ose en risquer un seul pied ». L'intérêt économique n'est jamais absent de ces tentatives d'acclimatation. Le Phormium, par exemple, est susceptible de fournir une filasse (un échantillon est joint au courrier) bien supérieure à celle du chanvre. L'un de ces arbres, le *Melaleuca linariifolia* a longtemps subsisté dans une petite cour de l'actuel lycée Masséna, édifié sur l'emplacement de l'ancienne école centrale et témoignant ainsi des premiers essais d'acclimatation sur la Côte d'Azur. Malgré ces plantations, le jardin botanique périclite. En septembre 1806, le remplaçant du conservateur, âgé et incapable, attire l'attention du préfet sur son état d'abandon et la nécessité de l'entretenir : « Il est urgent de faire ces travaux au plutôt (sic) sous tous les rapports au plus on diffère plus il sera difficile de détruire ces herbes nuisibles et l'avantage des végétaux qu'on y a introduits le demande aussi, notamment de ceux venus de Malmaison ».

Durant la première moitié du XIXe siècle, les végétaux exotiques continuent d'être introduits dans les jardins de notre région. En juillet 1812, Victor Tiranty fait l'acquisition de 50 jeunes palmiers à Bordighera pour sa propriété du quartier Longchamp à Nice. En 1844, Risso signale le jardin du comte de Cessole à la Croix-de-Marbre où des ananas sont cultivés en serres, le jardin Burnet à Carabacel « où une foule de plantes exotiques sont cultivées à l'air libre avec un soin parfait », le jardin Avigdor où l'on cultive des bananiers sous des « hangars sans chaleur artificielle ». En 1860 est créée la Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes affiliée à la Société impériale d'acclimatation de Paris[12]. Elle se donne pour but : « l'étude des procédés agricoles et horticoles les plus avantageux au pays, l'acclimatation et le perfectionnement des animaux et des végétaux utiles et agréables ». En 1864, la société prend possession de 13 hectares de terrains libérés par l'endiguement du Var, au lieu-dit « Le Bois du Var », à l'emplacement de l'actuel centre administratif départemental, et y entreprend d'importants travaux :

[12] ADAM 7 M 26.

construction d'une vacherie, de pépinières et de serres, aménagement d'une prairie, de lacs et de rivières artificielles, d'une magnanerie. Pour pourvoir aux nouvelles plantations, des végétaux exotiques sont donnés par la Société d'acclimatation de Paris et par des particuliers : palmier, magnolia, eucalyptus, araucaria. Pendant une dizaine d'années, de nombreux essais d'acclimatation sont conduits par la société au Bois du Var puis dans des propriétés privées après l'abandon du jardin vers 1875. Ainsi, en 1867, des graines de cocotiers du Chili (*Jubea spectabilis*) germent après avoir passé l'hiver sous châssis. En 1878, il est fait état de l'acclimatation de « l'arbre vernis de Chine », de graines de Niaouli, de manguiers, d'orangers du Cambodge, de flamboyants.

Si les efforts de l'Etat et des sociétés d'agriculture méritent d'être signalés, ils représentent peu de choses par rapport à ceux déployés par les amateurs éclairés dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ces derniers constituent dans leurs propriétés d'immenses collections de végétaux en procédant par achats et par échanges. Cet extraordinaire engouement pour la botanique mais aussi pour l'exotisme est aussi dû à la démocratisation de l'histoire naturelle et à la multiplication des sociétés savantes qui diffusent les nouvelles connaissances. Au début du XXe siècle, on évalue à 6 000 le nombre d'espèces exogènes cultivées à l'air libre par ces passionnés sur la Côte d'Azur en incluant la Riviera italienne. Une place particulière doit être faite au botaniste Gustave Thuret (1817 – 1875) qui crée, sur des terrains acquis au Cap d'Antibes en 1856, un jardin botanique unique en son genre.

Il transforme l'ancienne propriété agricole en un véritable musée végétal aidé dans cette tâche par le docteur Edouard Bornet. Voici comment Henry L. de Vilmorin décrit la naissance de ce qui devait devenir une institution botanique[13] :

« Petit à petit vinrent se grouper dans le jardin Thuret les plus beaux palmiers rustiques de l'ancien et du nouveau monde ; une collection choisie de Cycadées ; la plupart des acacias de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ; les *Eucalyptus*, les *Pittosporum*, les *Rhus*, les *Bougainvillea* ; les passiflores et les *Tasconia* ; les diverses espèces d'orangers et de citronniers ; puis les innombrables Protéacées, *Grevillea*, *Hakea*, *Banksia*, ainsi que de nombreuses espèces d'agave et d'aloès, de *Sedum* et de *Mesembrianthemum*. Des conifères, pins, sapins, cyprès, *Araucaria*, y trouvaient aussi leur place, et sous l'ombre épaisse de leur feuillage se détachaient gaiement les fleurs éclatantes des *Tecoma* ou des rosiers grimpants et celles des innombrables anémones dont les gazons étaient et sont encore émaillés. Il faut se souvenir qu'à l'époque où Monsieur Thuret créait son jardin, il n'avait pas encore de modèle à suivre sur cette côte où l'horticulture a fait depuis lors de si grands progrès. De rares constructions faites isolément par des voyageurs et des marins donnaient bien déjà quelques indications sur les plantes qui convenaient le mieux au climat, mais en somme, presque tous les essais étaient à faire. C'est principalement par la voie des semis que le jardin de Monsieur Thuret a été peuplé, et les espèces à essayer étaient choisies le plus souvent sur les indications des flores ou des grands ouvrages de botanique horticole, comme le *Botanical magazine* et la *Flore des serres et des jardins*. Beaucoup provenaient d'échanges faits avec les jardins botaniques et d'envois du muséum d'histoire naturelle de Paris. Toutes ne réussissaient pas, et les registres, admirablement tenus, des expériences faites accusent un chiffre d'insuccès à peu près égal à celui des résultats heureux. Il serait fort intéressant d'en avoir la liste, dont la connaissance dispenserait bien des amateurs du littoral de recommencer en pure perte des essais longs et coûteux. Au bout de quelques années, la transformation de la propriété en un jardin féerique était

[13] Henry L. de Vilmorin, *La Villa Thuret*, 1889.

complète. [….] Pour le voyageur, amateur des beautés naturelles, la villa Thuret était dès lors une merveille ; pour le botaniste, c'était un écrin précieux renfermant des trésors. C'est que le créateur de ce beau domaine, en même temps qu'il cherchait à étendre ses collections, se préoccupait avec raison de les tenir toujours dans l'ordre le plus parfait et d'avoir toutes ses plantes correctement nommées. L'étude de tous les catalogues botaniques et commerciaux, la comparaison de chaque plante reçue ou obtenue de semis avec la description et les figures authentiques, l'étiquetage définitif de chaque végétal mis en place, la révision annuelle des collections, constituaient un travail considérable, surtout si l'on réfléchit qu'il s'ajoutait à ces recherches laborieuses sur les algues qui ont fait de tant de communications intéressantes ».

Après la mort de Gustave Thuret en 1875, son épouse fait don du jardin à l'Etat qui y installe en 1877 un laboratoire d'enseignement supérieur dont le premier directeur est le savant Charles Naudin. Transformé en centre de recherches agronomiques voué à l'horticulture en 1927, le jardin Thuret est intégré à l'Institut National de la Recherche Agronomique en 1946. Aujourd'hui, comme les autres jardins botaniques en France et dans le monde, il exerce trois fonctions principales parmi lesquelles une fonction pédagogique et une fonction récréative mais sa mission principale reste liée à la recherche scientifique avec la poursuite des travaux d'acclimatation commencés au XIXe siècle, permettant d'introduire chaque année environ 200 espèces nouvelles originaires de zones géographiques à climat méditerranéen ou subtropical. Il convient également de citer Eugène Mazel qui, à la même époque que Thuret, mène au Golfe-Juan des expériences inédites d'acclimatation de végétaux exotiques, suscitant l'admiration des scientifiques de l'époque.

Les Alpes-Maritimes restent aujourd'hui un territoire privilégié pour la botanique et l'acclimatation. Le département possède six jardins botaniques publics ou privés. Le jardin exotique de Monaco, visité chaque année par près de 600 000 visiteurs, présente environ 10 000 espèces de succulentes. Celui de Nice, situé avenue de la Lanterne, ouvert au public en 1991, reconstitue sur trois hectares les paysages typiques des climats méditerranéens du monde.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, hivernants et municipalités ont recours à ces végétaux nouvellement acclimatés, pour créer les jardins qui accompagnent villas et hôtels et pour agrémenter avenues et parcs publics. Depuis, les plantes introduites à cette époque se sont échappées, de façon incontrôlée ou aidée par l'homme. Certaines se sont si bien adaptées qu'elles sont considérées aujourd'hui comme des « pestes végétales ». Le phénomène n'échappe pas au docteur de Valcourt dès 1878 :[14] « La multiplicité des espèces étrangères qui sont introduites journellement dans nos jardins a produit, grâce à la fertilité exceptionnelle du sol, un effet qui ne se retrouve en aucun point de l'Europe si facile à observer. En effet un grand nombre d'espèces inconnues il y a vingt ans, se trouvent à l'état parfaitement sauvage aux alentours de Cannes, souvent à une distance considérable de toute habitation, et continueront dorénavant à se reproduire spontanément sans la moindre culture. Citons comme exemple, *l'Agave americana* (aloès), *l'Opuntia vulgaris* (figuier de Barbarie) qui rehaussent les endroits rocailleux, *l'Altriplex halimus* (Arroche), qui se rencontre partout au bord de la mer, *l'Oxalis cernua* apporté d'Asie mineure comme plante d'ornement, et devenue depuis une mauvaise herbe dans les champs, etc… »

Cette introduction massive d'une végétation majoritairement subtropicale a eu pour conséquence de substituer au paysage agricole du littoral un paysage nouveau, exotique et dépaysant, incarné

[14] Docteur de Valcourt, *Cannes, son climat et ses promenades*, 1878

par les affiches touristiques éditées par la compagnie de chemin de fer P.L.M.



Jardin intérieur du casino municipal à Nice, vers 1900

La flore acclimatée dans la deuxième moitié du XIXe siècle[15]

Nous devons nous borner évidemment ici à une exposition très sommaire de ces richesses végétales. Ce qui frappe le plus les voyageurs venant du Nord, ce sont les palmiers et les plantes arborescentes d'un type analogue. Monsieur le Docteur Roberston-Proschowsky, qui possède dans son jardin la collection la plus riche du littoral, a écrit une remarquable étude intitulée *Les Palmiers sur la Côte d'Azur* (Paris, 1907). Le nombre d'espèces cultivées aujourd'hui à l'air libre s'élève à une centaine et pourrait aisément être doublé. La plus anciennement introduite et la plus répandue est le dattier (*Phœnix dactylifera*), dont on peut voir de beaux sujets, atteignant de 10 à 20 mètres de haut, à Cannes, Nice (Carabacel), etc., mais non pas sur les promenades du bord de la mer, où on s'obstine à vouloir les exposer aux vents marins qu'ils craignent. Sur le sol sablonneux de Bordighera, à l'est de Vintimille, le dattier est cultivé en grand, pour ses jeunes feuilles appréciées dans certaines cérémonies du culte catholique et israélite ; on sait par contre que les dattes, quoiqu'elles produisent généralement des graines fertiles, ne parviennent pas ici à la maturité parfaite, pas plus d'ailleurs qu'à Alger ; cela non pas à cause du froid, mais parce qu'il leur faut les journées invariablement ensoleillées des oasis désertiques. Une exception remarquable est un palmier dans la propriété de M. V. de Cessole, à Mantéga (Nice) ; il produit tous les ans de nombreux fruits excellents d'un brun noirâtre, ce qui lui a valu le nom de *Phœnix melanocarpa* (Sauvaigo), et des graines souvent fertiles ; nous ne savons pas s'il s'agit d'une variété insuffisamment connue ou plutôt d'un hybride. On sait que tous les palmiers sont dioïques, c'est-à-dire que, selon les individus, ils produisent soit des fleurs mâles ou fertilisantes, soit des fleurs femelles, qui se changent en fruits lorsqu'elles sont fécondées ; les croisements entre espèces voisines sont surtout fréquents chez les végétaux dioïques, et ils le sont tellement dans le genre *Phœnix* qu'ils prédominent parfois dans les cultures. On peut toutefois compter, chez nous, environ 10 bonnes espèces de ce genre. Il faut surtout citer le palmier des îles Canaries (*Ph. Jubæ Christ*), dont les jeunes sujets sont répandus sous le nom de *Phœnix tenuis*. Cet arbre, introduit par le vicomte de Vigier, est remarquable par son tronc très robuste, supportant une magnifique couronne de feuilles dont on peut compter une centaine sur un même pied, élégamment atténuées et d'un beau vert dans la *var. Vigieri*, obtuses et grisâtres dans la var. *Glauca Hort*. Plus rustique que le dattier, cette espèce mûrit parfaitement ses fruits, qui se sèment même spontanément, mais ne sont guère mangeables même dans leur patrie ; certains pieds (*Ph. Mariposæ Sauvaigo*) produisent cependant des fruits bien plus gros, comestibles sans valoir les dattes : là encore il pourrait s'agir d'hybrides. Les *Ph. Sylvestris, senegalensis* et autres se rapprochent assez de précédents. Par contre, il y a au moins deux espèces à tronc mince et élancé, couronné d'un petit nombre de feuilles assez courtes : l'une, cultivée sous le nom de *Ph. Leoensis*, est originaire de l'Abyssinie ; l'autre est le *Ph. Reclinata*, de l'Afrique australe. Le genre *Cocos* est représenté par un nombre indéterminé d'espèces du Brésil méridional et de l'Argentine, à petits fruits souvent bons à manger. La plus commune, surtout à Golfe-Juan, est le *C. Romanzoffiana*, à port rappelant beaucoup celui du cocotier, limité aux régions tropicales ; parmi d'autres formes voisines, mais plus robustes dans toutes leurs parties, l'une, cultivée à Menton-Garavan sous le nom de *C. flexuosa*, a produit d'énormes inflorescences que l'on peut voir au petit musée de la Mortola. Un autre groupe de ce genre se compose d'espèces plus petites, à feuilles gracieusement arquées, en crète de coq. Le *Jubæ spectabilis* du Chili, à tronc très large, est très rustique ; un des plus gros de l'Europe, à la villa Thuret, a malheureusement perdu sa couronne, il y a quelques années. Les beaux *Archontophoenix* d'Australie, les *Howea* et les *Kentia* des îles océaniennes, peu élevés mais à feuillage très élégant, sont encore peu répandus. Pour ce qui est des palmiers à feuilles en éventail, le *Trachycarpus excelsa* de Chine, au tronc naturellement envoloppé d'un manteau de poils rudes, est le plus rustique et le plus commun. Parmi les plus décoratifs, il faut citer les *Washingtonia (Pritchardia) filifera et gracilis*, de Californie, aux gros troncs d'une croissance très rapide, les *Livistona* (*australis, chinensis, olivæformis, mariæ*, ce dernier feuillage d'un rouge pourpre), *l'Erythea armata* ou *Brahea Rœsli* ((feuilles raides, d'un gris argenté), le *Brahea calcarata*, enfin plusieurs *Sabal*

[15] Mader (Fritz), *La flore et les jardins des Alpes-Maritimes*, 1912

(*Blackburneanum*, *princeps*, etc., aux feuilles énormes). Les *cycadées*, au tronc riche en sagou, sont plus rapprochées des conifères par leurs inflorescences, mais elles ressemblent assez aux palmiers par leur port, quoiqu’elles soient faciles à distinguer, notamment à leurs feuilles très dures et très raides. Elles croissent très lentement, mais peuvent vivre des siècles, ce qui rend très chers les pieds adultes. En visitant tous les jardins, on peut voir çà et là des représentants de presque toutes les espèces connues ; mais la seule qui soit répandue, parce qu’elle mûrit ses graines et pousse plus vite, est le *Cycas revoluta*, du Japon méridional. Quant aux *arbres-fougères*, on pourrait cultiver un grand nombre d’espèces de ces végétaux si gracieux (genre *Dicksonia*, *Alsophila*, *Cyathea*, etc.), mais à condition de leur réserver des recoins humides, très ombragés et surtout abrités contre les vents ; aujourd’hui, ce n’est que très exceptionnellement qu’on en voit quelques pieds. Les graminées géantes sont surtout représentées par les *bambous*, difficiles à déterminer sauf à la floraison, qui, malgré la croissance primitivement très rapide des chaumes, n’a lieu qu’après de longues années et généralement à la même époque dans une même localité. Le *Bambusa mitis*, qui forme d’énormes fourrés semblables aux jungles des Indes (villa Vigier, parc Chambrun, etc.) et le *Phyllostachys nigra*, aux chaumes d’un noir d’ébène, paraissent être surtout répandus ; tous les deux sont originaires de l’Asie orientale. Citons encore le roseau des Pampas (*Gynerium argenteum*), si élégant avec ses longues feuilles grises retombantes et ses grands épis, d’un blanc brillant ou rosés. Enfin, la famille des liliacées comprend plusieurs genres arborescents : les *Yucca* de l’Amérique centrale, aux touffes de feuilles généralement piquantes et souvent très raides, aux épis de belles fleurs blanches, dressés (*Y. gloriosa*, *guatemalensis*, *Mazeli*) ou pendants (*Y. australis*) ; les *Dasylirion*, à troncs bas et trapus, portant des feuilles jonciformes ou graminoïdes et dentées en scie, tandis que les fleurs verdâtres sont agglomérées sur des hampes énormes. Le vrai dragonnier des îles Canaries (*Dracœna Draco*), assez frileux, est rare dans nos cultures ; mais on y trouve plusieurs espèces du genre voisin *Cordyline*, notamment le *C. australis* de la Nouvelle-Zélande, aux touffes de feuilles semblables à celles des iris et aux épis de petites fleurs blanches paraissant deux fois dans l’année. Enfin, le bananier (*Musa paradisiaca*) mûrit parfaitement ses fruits, dans les meilleures expositions du littoral, et l’on cultive plusieurs espèces voisines aux grandes feuilles décoratives (*Musa Ensete*, *Strelizia augusta*). Les plantes grasses qui n’ont naturellement, en Europe, que de très humbles représentants (orpins, grassettes), nous montrent ici une foule de géants exotiques : les *agaves* ou faux aloès, dont les énormes rosettes piquantes émettent en fin de vie, après une dizaine d’années, une hampe florale qui atteint en quelques mois 5 à 12 mètres de haut, selon l’espèce (on peut en voir une collection unique, à la Mortola) ; les *Furcrœa* ou *Fourcroya*, qui, avant de produire leur hampe, ont plutôt l’air de yuccas à tronc assez élevé, mais privé de branches ; les vrais *aloès* d’Afrique, buissons ou petits arbres très rameux, à rosettes de feuilles généralement très succulentes et piquantes, plus petites que celles des agaves, et à magnifiques floraisons rouges ou jaunâtres ; les *cactus*, aux ramifications ordinairement privées de feuilles, à articulations en forme de raquettes (*Opuntia*) ou semblables à de longs bras raides ou encore à d’énormes serpents, chez les « cierges » du Mexique ou du Pérou (*Cereus*), dont on voit d’énormes exemplaires à Monte-Carlo, Antibes, etc. Plusieurs euphorbes africaines (*Euphorbia canariensis*, etc.) ressemblent beaucoup à ce groupe de cactées, mais leur suc est laiteux et vénéneux, et leurs petites fleurs peu apparentes diffèrent des floraisons brillantes des cactées, dont se rapprochent par contre celles des ficoïdes (*Mesembrianthemum*), aux tiges couchées et inermes, largement étalées par-dessus les murs et les rocailles. Citons enfin les *Stapelia*, originales asclépiadées du Cap, à fleurs poilues et marbrées attirant les mouches par leur odeur infecte, et les *Kleinia*, qui ne diffèrent des cinéraires que par leurs tiges ou leurs feuilles charnues. Les conifères ne sont qu’assez faiblement représentés dans nos jardins. Le cyprès élancé (*Cupressus sempervirens*), dans ses deux formes à rameaux densément appliqués ou par contre étalés, a été très anciennement introduit et se voit communément dans les allées d’accès des anciennes constructions ou dans les cimetières ; il est même naturalisé sur les pentes rocailleuses. Le cyprès de Monterey (*C. macrocarpa*), plus vigoureux et d’une croissance très rapide, est également très répandu, soit dans la forme typique qui présente de tous les conifères la ramure la plus puissante, soit dans la forme pyramidale (*var. fastigiata*) ; cette superbe espèce, originaire du littoral de la Californie, vient très bien au voisinage de la mer (Nice au Lazaret, cap d’Antibes, île Saint-Honorat). Les sapins sont surtout représentés par *l’Abies Pinsapo*, de l’Espagne méridionale, et les pins par le beau *Pinus Canariensis*, de Ténériffe. On voit souvent les trois espèces de vrais cèdres, le *Cedrus Deodara*, de l’Himalaya, magnifiquement représenté au parc Chambrun, le *C. Libani*, de Syrie (très bel arbre, notamment à la villa des Cèdres, boulevard de Cimiez) et le *C. atlantica*, d’Algérie (planté même dans quelques reboisements : mont Férion sur Levens). Les arbres géants de Californie (*Sequoia sempervirens* et *gigantea*) viennent bien dans les expositions un peu humides et ombragées. Le genre *Araucaria* est surtout représenté par des espèces australiennes : l’*A. excelsa*, de l’île Norfolk, au port si régulier, dont les plus âgés à l’air libre en Europe

se voient à la villa des Palmiers (Nice-Fabron), l'*A. Bidwilli*, du Queensland, qui prospère merveilleusement sur les terrains siliceux (Cannes, villa Thuret, etc.) ; le genre *Dammara*, assez voisin, compte bien moins de représentants. Les *Casuarina*, arbres singuliers à rameaux herbacés privés de feuilles, se rapprochant des cupulifères par leur floraison, et donnant un bois excessivement dense et lourd, ont assez l'aspect de conifères, surtout dans l'espèce la plus répandue, connue sous le nom de C. *tenuissima*, mais paraissant être le C. *Cunninghamiana Miq.*, d'Australie ; c'est un arbre de croissance très rapide, fort élégant et élancé, pouvant remplacer le cyprès en tant que brise-vent ; une autre espèce moins robuste, le C. *stricta Ait.*, a des rameaux grisâtres longuement pendants, qui lui donnent un air très spécial. Il serait bien trop long d'énumérer, même approximativement, les arbres à feuillage persistant qui ornent nos jardins. Quelques-uns sont remarquables par la beauté ou l'ampleur de leurs feuilles : les camphriers de Formose (*Laurus Camphora*), le *Magnolia grandiflora* de la Louisiane, également recommandable par ses grandes fleurs odorantes, mais surtout les figuiers exotiques (*Ficus macrophylla*, d'Australie, au tronc enveloppé de racines aériennes, venant très bien de Beaulieu à Menton ; *F. elastica, F. rabiginosa, F. imperialis)* et certaines araliacées (*Mesopanax, Tetrapanax, Oreopanax*, etc.). D'autres, au feuillage très léger, présentent un aspect très gracieux, comme le faux poivrier du Pérou (*Schinus Molle*) ou certains « mimosas » d'Australie (*Acacia dealbata*, etc.), appréciés aussi par la profusion de petites fleurs jaunes odorantes, qu'ils produisent dans la saison d'hiver ; d'autres espèces du même genre, à feuilles remplacées par des phyllodes (pétioles élargis et aplatis), sont dans le même cas. Mais ce qui frappe surtout les visiteurs, c'est le développement énorme des Eucalyptus australiens, dont les plus âgés, introduits depuis 1860, dépassent déjà de beaucoup toutes les essences indigènes. L'*E. globulus*, surtout répandu, remarquable par son écorce qui se détache chaque année en longues lanières, ses feuilles qui pendent verticalement, d'ailleurs très différentes de celles des jeunes pieds, et ses fleurs à longues étamines rayonnantes, peut acquérir une grande importance en raison de la production rapide d'une forte quantité de bois, très appréciable lorsqu'il est coupé dans la saison propice. On abuse généralement de la facilité de résister à la taille que présente cet arbre ; nous en avons vus dont on a simplement coupé la moitié supérieure du tronc, sur une dizaine de mètres, sans d'ailleurs que l'arbre périsse. Le plus beau que l'on puisse voir aujourd'hui, parce qu'on l'a laissé croître à sa guise, se voit entre la place d'Armes et les prisons de Nice, près du talus du chemin de fer ; il n'a pas moins de 40 mètres de haut. Parmi les autres espèces introduites du même genre (20 ou 30 en tout), l'*E. viminalis*, aux rameaux gracieusement pendants, est le plus commun ; on voit aussi assez souvent un arbre aussi rapide de croissance et plus rustique que l'*E. Globulus*, très élégant par le contraste de son écorce blanchâtre avec son feuillage foncé ; c'est probablement l'*E. regnans*, qui atteint en Australie la plus grande élévation que l'on puisse voir de nos jours dans le règne végétal (environ 150 mètres). Les plus beaux massifs d'eucalyptus de notre région se trouvent à Golfe-Juan et au cap d'Antibes. Dans la même famille des myrtacées, nous citerons encore le *Melaleuca linariifolia* Smith, petit arbre australien, à écorce blanchâtre rappelant celle du bouleau et à feuilles menues, assez semblables à celles de l'if, sur lesquelles tranchent en été d'innombrables fleurs à étamines blanches ; on en voit trois beaux pieds à Nice, dont le plus ancien de l'Europe, donné en 1811 par l'impératrice Joséphine au naturaliste Risso, se trouve dans les jardins du lycée ; il a malheureusement beaucoup souffert par sa transplantation récente, imposée par les nouvelles constructions. Beaucoup d'arbustes et d'arbrisseaux, décoratifs par leur feuillage ou leurs fleurs, se font également remarquer dans nos jardins : les *Camellia* du Japon, *Fuschsia* de l'Amérique du Sud et de la Nouvelle-Zélande, *Dahlia* du Mexique, *Datura* du Pérou, *Rhododendron* de l'Himalaya et de la Chine, *Veronica* de la Nouvelle-Zélande, *Salvia* du Mexique. Les plantes grimpantes fleuries, si développées sur les murailles et les tonnelles, frappent encore davantage l'œil : les *Bougainvillea* du Brésil, aux bractées pourpres recouvrant de vastes espaces, le suave *héliotrope* du Pérou, les éclatants *Pelargonium* du Cap, les rosiers si variés, les *Bignonia, Tecoma, Tropæolum, Ipomœa, Cobœa, Passiflora* ; sans compter les *Ephedra* et les *Muehlenbeckia*, modestes mais si légers, et le lierre indigène, au feuillage brillant. Enfin, des herbes à belles fleurs remplissent les parterres concurremment avec celles qui sont exportées : *hortensia*, cinéraires (*Senecio cruentus*, etc.), *jacinthes, Freesia, Ixia, Canna indica*, et beaucoup d'autres. Il est naturel que, sous un climat si favorable, bien des espèces introduites, à dessein ou involontairement, se soient propagées et se comportent aujourd'hui comme des plantes indigènes. Il y en a, dans les Alpes-Maritimes, quelques centaines qu'il serait fastidieux d'énumérer. Le caroubier (*Ceratonia Siliqua*), probablement implanté à une époque ancienne, forme de véritables massifs sur les pentes rocailleuses chaudes entre Nice et Vintimille, où l'on voit de fort vieux troncs, notamment autour de Cabbé-Roquebrune. L'arbre de Judée (*Cercis Siliquastrum*), aux fleurs intensément pourprées, paraissant avant les feuilles sur le vieux bois, est abondant dans certaines localités ; il en est de même du grenadier (*Punica Granatum*), du laurier

(*Lauras nobilis*) et d'une forme arborescente du ricin (*Ricinus communis var. africanus*), ce dernier limité au littoral entre le Mont-Boron et la frontière italienne. Le faux acacia (*Robinia Pseudacacia*), planté dans les reboisements, et le noyer (*Juglan regia*) se rencontrent souvent dans la région montagneuse. Mais ce qui frappe surtout dans la zone la plus chaude du département, c'est l'abondance de certaines plantes grasses, primitivement importées d'Amérique : le figuier de Barbarie (*Opuntia Ficus-indica*), l'*O. monacantha*, deux agaves (*Agave americana, A. picta*), qui se propagent surtout par des racines adventives ; le *Mesembrianthemum edule*, du cap de Bonne-Espérance, est dans le même cas.

Les jardins des hivernants

Conjuguée avec l'implantation massive en Europe de plantes du monde entier, l'arrivée des hivernants au milieu du XIXe siècle est à l'origine, dans les Alpes-Maritimes, de l'essor spectaculaire de jardins d'un genre nouveau, à l'aspect exotique. Attirée par la douceur de l'hiver, la haute société française, européenne et américaine afflue pendant la « saison », de novembre à avril, grâce à l'ouverture du chemin de fer qui atteint Nice en 1864. Dans la seconde moitié du siècle, le littoral se couvre de villas et d'hôtels. Disposant de moyens financiers considérables, les hivernants font l'acquisition de propriétés agricoles ou de terrains incultes qu'ils transforment en y faisant bâtir des demeures aux architectures éclectiques, mauresque, italianisante ou d'inspiration classique et qu'ils accompagnent de parcs et de jardins établis à grands frais. Ces derniers ont pour modèles le jardin paysager anglais, adapté aux sites et au climat, ou le jardin mixte (paysager et classique). Ils sont marqués par la personnalité de leurs créateurs, architectes-paysagistes renommés. Parmi ceux-ci apparaissent les noms de Barillet-Deschamps, qui établit le plan de la villa Vigier à Nice en 1863, Sergent, qui œuvre dans l'immense parc de 40 hectares du château de Thorenc à Cannes en 1894, et Edouard André, qui remanie entièrement en 1900 le jardin de la villa Pommery, elle aussi située à Cannes. Une place particulière est occupée par Gilbert Nabonnand, horticulteur et rosiériste, auteur de la transformation réussie de plusieurs jardins cannois. Nombre de propriétaires, férus de botanique et d'horticulture, ont eu leur part dans la conception de leurs jardins, privilégiant trop souvent la recherche de la collection sur l'aspect décoratif.

Le premier problème posé aux créateurs de jardins est la topographie du lieu. Quand il est trop accentué, le relief est un obstacle à la création du jardin. Quelques propriétaires mettent à niveau en arasant ou en remblayant afin d'aménager de vastes terrasses, cas de la villa Vallombrosa à Cannes, de la villa Eilen Roc au cap d'Antibes ou de la villa Ile-de-France au cap Ferrat. Le plus souvent, on compose en superposant les terrasses reliées par des escaliers. Cependant, quand les espaces dévolus aux jardins sont plans, on recrée artificiellement des irrégularités de terrain et des vallonnements. Ainsi à Cannes, en 1887, la baronne de Rothschild fait remanier le jardin précédemment créé sur l'emplacement de plusieurs propriétés, trop plat à ses yeux[16] : « L'uniformité, la monotonie des plantations, le manque de relief ne pouvaient convenir au nouveau propriétaire, habitué aux grands accidents de terrain, aux reliefs variés de ses grandes propriétés. Il fut décidé, malgré l'exiguïté du jardin, que des reliefs du sol, des mouvements de terrain y seraient exécutés pour faire ressortir l'effet des grands arbres, mettre en vue les plantes rares, produire l'effet réel des massifs de fleurs dans toutes les situations ; enfin donner la plus grande satisfaction aux yeux des amateurs. » La recherche de reliefs artificiels est systématique dans tous ces jardins. Les terrasses, avec leurs murs de pierres sèches, ne sont en général pas appréciées des nouveaux propriétaires qui

[16] *Bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 1[er] trimestre 1892.

recréent des pentes en les faisant supprimer et remplacer par des talus.

L'ancien couvert végétal, maquis, forêt ou verger, est soit supprimé- de cette période date le recul de l'oranger et de l'olivier sur le littoral- soit maintenu partiellement, pour créer des espaces « sauvages » quand les parcs sont suffisamment grands, ou pour ménager des ombrages et des abris contre le vent aux végétaux en cours d'acclimatation. Ainsi, à la villa La Rochefoucauld au quartier de la Croix-des-Gardes à Cannes, la végétation naturelle a été respectée le plus qu'on a pu lors de sa transformation en propriété d'agrément par le Marseillais Granval, mais en y ajoutant tous les végétaux qu'on avait réussi à acclimater à ce moment-là [17].

Sur le plan végétal, les jardins créés au XIXe siècle sont composés de façon identique : arbres et arbustes subtropicaux, massifs de fleurs, larges surfaces gazonnées. Les comptes-rendus des visites de jardins organisées par les sociétés d'horticulture énumèrent les végétaux qui y sont cultivés. Fleurissement hivernal, rareté, dimensions et vigueur des espèces sont systématiquement recherchés. Chacun de ces jardins est un véritable jardin botanique. L'esprit de collection domine partout ; propriétaires et responsables de leur entretien sont d'ailleurs des botanistes confirmés. Le nombre d'espèces est si important qu'un visiteur du jardin de la villa Fiorentina à Cannes considère « qu'il faudrait un volume pour énumérer chaque exemplaire de plantes figurant dans ce jardin »[18]. Les arbres à feuilles caduques sont proscrits : [19] « Dans les jardins habités seulement l'hiver et quelques semaines de printemps, de janvier à mai, on doit faire abstraction de la végétation estivale pour obtenir le maximum d'effet en contre-saison ; peu importe qu'à l'époque des chaleurs torrides la végétation s'assoupisse comme elle s'endort chez nous pendant l'hiver : le maître est absent. Il est donc inutile de multiplier les rideaux toujours verts qui, au plus fort de la canicule, maintiendront les grandes lignes du jardin en encadrant des zones de fraîcheur. On n'est plus astreint aux conceptions impératives du jardin italien ou du jardin arabe, préoccupées surtout de ménager l'ombre et la verdure durant l'été : on ne vise au contraire qu'à nous offrir du soleil et des fleurs pendant l'hiver ». En 1878, le docteur de Valcourt, établissant la liste des végétaux exotiques cultivés en plein air à Cannes, mentionne en premier ceux fleurissant l'hiver et en second « les principales plantes exotiques ne fleurissant pas en hiver mais contribuant néanmoins à la richesse de notre flore horticole ». Si l'on met à part, en raison de leur taille imposante, eucalyptus et araucarias, les rois de ces jardins sont les palmiers. *Phoenix, Chamaerops, Livistona, Pritchardia, Cocos* sont utilisés comme éléments de décor mais surtout comme symbole d'exotisme conférant aux jardins dans lesquels ils sont plantés un aspect oriental. Autour d'eux s'ordonnent tous les autres arbres : *Cordyline* (à l'époque appelée *Draceana*), magnolias, mimosas, bananiers, bambous, agaves, aloès, yuccas, cycas, *Dasylirion*, *Phormium*, *Opuntia*, faux-poivrier, *Pittosporum*. D'autres arbres, à l'allure non exotique, peuvent être présents dans ces jardins en petit nombre, notamment des conifères comme les cèdres du Liban et les cèdres de l'Atlas, ou indigènes comme les cyprès, les oliviers et les orangers.

La répartition des arbres est particulièrement étudiée car elle doit, avec la création de reliefs, créer des perspectives visibles depuis la maison. A la villa Rothschild de Cannes, les arbres sont

[17] *Bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse,* 3e et 4e trimestre 1909

[18] *Bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse,* 1er trimestre 1901

[19] « Les jardins et les architectes de la villa Maryland », article publié dans *L'Illustration* du 25 mars 1922.

disposés sur trois plans successifs : [20] « Ceux de grandes dimensions ou devant les atteindre, occupent les points d'horizon du premier plan ; ils ne peuvent nuire, soit à la vitalité, soit à l'effet décoratif des arbres du second plan. Les arbres du troisième plan, qui sont toujours rares et d'une valeur relativement élevée, sont placés en groupes avoisinant les parties boisées, ou dans le voisinage des allées, non loin de vue des promeneurs ».

Des plates-bandes et des massifs de plantes annuelles et de plantes à bulbes rehaussent cette végétation d'allure tropicale : primevères, œillets, pensées, renoncules, anémones, pyrèthres, cinéraires, pervenches, iris, jacinthes, et tulipes sont produits en général sur place ou achetés auprès d'horticulteurs. Rhododendrons, azalées et camélias sont aussi largement utilisés pour créer des effets visuels. Les rosiers, dont des centaines d'espèces sont proposées par les pépiniéristes, occupent une place de choix, en massifs ou escaladant avec le lierre arbres et pergolas.

Les pelouses sont partout présentes, d'abord devant la villa où elles prennent une forme en ellipse, meublées de groupes de palmiers ou d'autres plantes exotiques. Un relief leur est toujours appliqué. L'exemple de la grande pelouse de la villa Rothschild à Cannes est caractéristique. Uniforme à l'origine, elle a été abaissée dans l'aire de son centre et relevée sur ses bords, pour donner du relief à l'ensemble. Le relief des bords y est composé d'ondulations dont les dômes sont occupés par des arbres de haut ornement. La vigueur des gazons est absolument nécessaire à la beauté des jardins, même pendant la mauvaise saison, et leur entretien nécessite des soins constants. Au château de Valrose, le renouvellement annuel des pelouses utilise pas moins de sept tonnes de graines. Les cactées, que l'on trouve surtout dans les jardins de l'est du département, au climat plus favorable, sont disposées sur des pentes, dans des décors de pierre appelés rocailles.

L'autre caractéristique de ces jardins est l'importance donnée aux allées. Larges et sinueuses, comme l'impose le plan paysager généralement adopté à cette époque, elles permettent la promenade à pied ou en calèche, qui fait partie de la vie sociale des hivernants. Leurs tracés offrent une grande variété de parcours agrémentés de haltes. Celles-ci sont d'abord procurées par le spectacle de l'eau. Son abondance relative ne permet pas toujours la création de grands bassins mais on trouve souvent ruisseaux, cascades et petites pièces d'eau. Le château de Valrose à Nice se distingue par leur nombre : des jets d'eau, une cascade et un grand étang sur lequel on peut naviguer en barque. Des abris jalonnent les promenades. Il peut s'agir de pergolas et de tonnelles offant des ombrages aux promeneurs mais aussi de constructions –les fabriques– aux styles les plus divers : temple néo-grec couronnant un tertre à la villa Vigier, pavillon de style pompéen à la villa Pommery (Cannes), kiosque et grottes artificielles au château de Valrose qui, associés à des végétaux, créent « des effets pittoresques ». Des statues prennent place par endroits pour l'agrément du promeneur. L'utilisation du ciment moulé, qui imite les rondins de bois, permet de réaliser balustrades et marches d'escaliers, mais aussi de créer de faux rochers.

En dehors des contraintes topographiques, les plans de ces jardins sont souvent identiques. Ils placent la villa sur la partie la plus élevée du terrain afin d'avoir le plus de vue et de dominer le jardin. Le rez-de-chaussée donne sur une terrasse, souvent aux dimensions généreuses, bordée de balustres. Quant la propriété est suffisamment grande (des surfaces de plusieurs hectares sont courantes), on a parfois aménagé devant la demeure un jardin au plan symétrique. C'est le cas de la villa La Rochefoucauld à

[20] *Bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 1er trimestre 1892.

Cannes devant laquelle se trouve un espace : « aménagé en forme de jardin à la française, ce qui change agréablement les dispositions générales de la propriété. Deux allées en croix coupent le terrain en quatre parties égales, une allée à l'est et une autre à l'ouest forment les limites. Les deux parties touchant la terrasse sont gazonnées avec bassin et jet d'eau ; un groupe de Dracaena indivisa, un beau Brahea edulis, des Cocos australis et Blumenavia, des Mimosa cyanophylla et albicans se trouvent disséminés dans le gazon. Les deux autres parties touchant la villa forment une petite forêt d'orangers »[21].

La contemplation du paysage fait partie du rituel de la promenade et des points de vue doivent être assurés en ménageant des échappées à travers la végétation. Promontoire, belvédères et terrasses permettent de prendre de la hauteur pour admirer le panorama.

On trouve fréquemment, attenantes aux villas, des vérandas abritant des jardins d'hivers aux plantes tropicales fragiles, comme à la villa Fiorentina : « Nous entrons ensuite dans le jardin d'hiver, remarquable pièce d'architecture, grandiose même ; en entrant et en face, les Poinsettia pulcherrima se font admirer, leurs belles têtes d'un rouge éclatant ressortent très bien du feuillage vert sombre des bambous. Les murs du jardin d'hiver sont tapissés de plantes grimpantes comme Cobea scandens, Bignonia Buccinatoria et Bougainvillea Sanderiana. Au milieu de l'enceinte s'élève une pyramide de primevères blanches, surmontée d'un Bacchante présentant une grappe de raisin. Sur les côtés sont disposés différents massifs de plantes vertes, telles que : Cocos flexuosa, Musa paradisiaca et rosecea, Areca Baueri et Sapida, Araucaria Excelsa, Aralia Sieboldii, etc. forment la tête des massifs ; en 2e échelon, on remarque divers Croton, Dracaena à feuillage coloré, tels que : Amabilis, Terminalis, Stricta Grandis et President Alphand, des Bégonia lucida ; en bordure, des Bégonia rex, cyclamens variés et Selaginella Emeliana. Un immense Kentia Forsteriana, entouré de bambous se fait remarquer par son magnifique développement. Dans un coin, à gauche, un Eucalyptus globulus semble tout attristé de se trouver parmi tant d'élégance ».

Toutes les propriétés réservent un espace consacré à la production de l'énorme quantité de fleurs annuelles nécessaires au fleurissement des massifs et à la culture des plantes tropicales destinées à la décoration intérieure des villas. Il s'agit de véritables exploitations horticoles nécessitant savoir-faire et installations perfectionnées permettant le forçage des végétaux comme au château de Thorenc à Cannes : [22] « Cet outillage se compose exclusivement de bâches, de deux grandes serres chaudes et de serres adossées pour le rosier forcé. Les bâches, en assez grande quantité et bien disposées, servent pour la plupart à la culture des primeurs et plantes de printemps. Il y a là des violettes Victoria et Princesse de Galles, du réséda, des cyclamens de toute beauté, des calcéolaires aux fleurs si originales, des primevères de Chine en variétés, des cinéraires, dont les feuilles d'un grand développement dénotent une culture savante. Il nous sera d'ailleurs donné de les admirer bientôt en fleurs, M. Troncy se promettant d'envoyer ses plus beaux spécimens à l'exposition que la société organise. A côté des bâches, est un emplacement destiné à la poterie et au rempotage ; le tout bien organisé. Les deux serres, bien agencées, renferment des plantes destinées à la garniture des appartements. »

L'eau est indispensable à la création et à l'entretien des plantations. Les grandes adductions des villes du littoral, dans le dernier tiers du XIX[e] siècle,

[21] *Bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse,* 3[e] et 4[e] trimestre 1909.

[22] *Bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 2[e] ou 3[e] trimestre 1896

permettent la multiplication des jardins dont l'arrosage des gazons et des massifs nécessitent des volumes d'eau importants. Il est significatif que les hivernants cannois, qui manquaient cruellement d'eau, soient à l'origine de la construction du canal de la Siagne, achevé en 1868. Dans chaque propriété des réservoirs sont construits, permettant d'emmagasiner le précieux liquide qui est ensuite redistribué par un réseau de canalisation.

Le jardin du château des Tours à Cannes en 1890[23]

Le huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix, la Commission de visite des jardins, composée de MM. Burdinat, Noë et Guillin, s'est rendue sur la demande de M. Luc-Pupat, chef de culture, dans la propriété du Château des Tours, pour en visiter les cultures. La propriété du Château des Tours est une des premières créées à Cannes. Le premier propriétaire, M. Woolfield, a fait construire le château et commencé le jardin, M. le Duc de Vallombrosa, qui en a fait l'acquisition vers 1862 de Lord Landersborough, l'a considérablement agrandie, à plusieurs reprises. Ces agrandissements successifs se reconnaissent aux raccordements du tracé d'ensemble à des tronçons d'anciennes allées, à des arbres conservés qui ne sont pas tout à fait à leur place ; la surface était d'environ 3 hectares. Depuis 4 ans, la parcelle longeant le Riou et une autre parcelle sur le chemin de la Croix-des-Gardes, chacune de 3 000 mètres ont été vendues ; de sorte qu'aujourd'hui, la propriété est réduite à une surface de 24 000 mètres carrés. Elle vient de passer aux mains de M. Martin Ellmer, son nouveau propriétaire. Le tracé du jardin a été fait par M. Baron ; il contient les plus forts exemplaires d'arbres exotiques qui soient à Cannes. L'exécution des travaux et les premières plantations ont été confiés à M. Opoix qui en a dirigé les cultures jusqu'en 1876. A partir de cette époque, la direction du jardin a été remise à M. Luc-Pupat, qui l'exerce encore aujourd'hui. Dès l'entrée de l'avenue, on voit se détacher, à droite et à gauche, d'énormes *Phœnix Tenuis* et *Dactylifera*, garnis sur toute la hauteur des stipes dans les interstices des tronçons des feuilles, de plantes grimpantes et de rocailles, telles que, pervenches, primevères, auricules, Sedum, Sempervirum, Saxifrages, Adiantum, etc. Cette décoration des troncs a été appliquée à presque tous les palmiers. C'est une excellente innovation qui corrige la nudité des troncs, souvent trop agreste. D'autres grands *Dactylifera* sont enguirlandés de rosiers grimpants. Toujours en montant l'avenue, on rencontre, à gauche, un beau *Livistonia Chinensis*, de 8 mètres de hauteur, le stipe en est magnifique ; des groupes de *Dactylifera*, *Chamœros humilis Livistonia*, intercalés entre tous ces arbres et formant le fond, de l'ensemble, sont des massifs de grands *Bambusa*, du meilleur effet, qui encadrent ces palmiers isolés. Au quart de l'avenue, on suit à droite l'allée qui parcourt et divise, au moyen d'allées secondaires, toute la partie Est jusqu'à son plan supérieur et aboutit à la terrasse du château. Dans le plan inférieur, parallèlement à la grande avenue, se détache au-dessus des autres arbres, un *Araucaria Bidwilli*, de 15 mètres de hauteur et 0m45 de diamètre à un mètre du sol. De beaux massifs de *Bambusa mitis* et *Nigra*, de rosiers variés, d'arbustes divers. Un très fort rosier, *Joseph Bourdon*, très florifère en hiver et encore fleuri, est vraiment remarquable. Un bassin, dessiné en pièce d'eau, garni d'iris de rivière, égaie l'ensemble de cette partie. Dans un contour de l'allée, sur le bord d'un massif d'arbustes, se trouve un *Phœnix-Reclinata* assez fort. Cette espèce est rare. Un *Cocos Chilensis* ou *Jubea Spectabilis* dans les mêmes conditions que le précédent, ferait beaucoup plus d'effet s'il était isolé. Quelques fougères *Alsephila* encore jeunes. Une tonnelle garnie de rosiers Banksia, dont les guirlandes de fleurs, dans l'exubérance de leur végétation, ombragent l'allée en la couvrant sur un espace de 5 à 6 mètres et montant ensuite, toujours fleuries, à la cime d'un pin de 20 mètres de hauteur. L'effet en est magnifique. Un peu plus loin, se trouvent deux beaux *Zamia horrida* et *Verrucosa*. A l'embranchement de l'allée conduisant aux serres, se trouve un groupe de *Cocos flexuosa*, *Wedelliana*, accompagné de fougères *Balantium Antarcticum*. Un peu plus loin des groupes de *Corypha Gebanga*, *Rhapis flabelliformis* garnissent les bords de l'allée. En approchant de la villa, se trouvent des groupes d'orangers à fruits comestibles, des *Pamplemousses*, *Mandarines*, *Majorques*, etc. Dans la rocaille servant de contrefort au mur de la terrasse se trouvent deux hybrides forts d'*Agave*, très beaux *Salmiana*, deux *Zamia Nigricans*, forts. La terrasse du château, où vient aboutir la grande avenue, est entourée de plates-bandes divisées en mosaïques de plantes variées, relevées de rosiers hautes tiges. Les pilastres, les trumeaux sont garnis de rosiers *Banks*, *Bugainvillea*, *Plumbago*, *héliotrope*, *Bignonia*, *Sempervirens*, rubra, *Tecomas*, etc., du plus bel effet. Une cépée de *Phœnix Dactylifera*, composée de six tiges est très remarquable. Dans la partie ouest, se trouve un chêne vert complètement envahi par un *Ephedra*. Au-dessous de la terrasse, au tournant de la grande avenue, on remarque un massif de *Pittosporum Sinensis*, en fleur, qui répand un très agréable parfum dans tout son voisinage. De ce point on

[23] *Bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, juin 1890

domine toute la partie sud du jardin ; on a la vue des montagnes de l'Estérel, des Iles de Lérins et un grand horizon sur la mer. Le mur de soutènement de la terrasse est formé, dans sa plus grande hauteur, d'une série d'arcades voûtées et contiguës ; les pilastres sont garnis d'arbustes grimpants, lierres, rosiers, bignonias ; l'intérieur est occupé par des *Ficus elastica*, *Aralia*, *Aspidistra*, fougères ; les murs sont tapissés de *Ficus repens*. Au tournant de l'avenue, dans le mur de soutènement, est pratiqué un escalier qui donne accès dans un vestibule du château ; c'est un raccourci qui évite aux piétons de faire le grand tour des voitures. Faisant suite au mur de soutènement et le reliant au rocher naturel qui forme la cascade et la plate-forme de l'arrière du château, est un grand talus formé de blocs de rochers épars et superposés. Il est planté en *Bonapartea*, *Aloës*, *Yucca*, *Mazelli Agave Ferox*, *Opuntia*, etc. Le rocher, suivant le contour de l'avenue forme une magnifique cascade, alimentée par le trop plein des eaux de concession. Un grand bassin, creusé au pied du rocher reçoit les eaux qui servent à l'irrigation des terrains inférieurs avant d'aboutir à la route. De grands cèdres du Liban et de l'Atlas bordent le rocher. L'espace entouré par la courbe de l'avenue, au-dessous du Château, forme un grand bosquet planté d'arbres et d'arbustes divers et entouré de *Chamœrops humilis*. On y remarque un *Laurier d'Apollon*, d'un tronc unique, de 3 mètres de circonférence, formant une cépée de huit tiges énormes. Cet exemplaire ne doit guère avoir de concurrents. De beaux *Livistona Sinensis* et *Livistona Australis* ornent ce bosquet. Un magnolia de 15 mètres domine l'ensemble de ce coin. En descendant l'avenue, on rencontre une succession de belles plantes : Un *Cycas revoluta*, un *Sabal umbraculifera* de 4 mètres de haut ; un *Corypha australis*, de 6 mètres ; un *Pœnix Spinosa*, de 5 mètres ; un *Cryptomeria Japonica*, de 12 mètres ; de très beaux *Magnolias*. Près des remises, on rencontre une grande allée qui parcourt toute la partie Ouest et vient aboutir près du portail. A cette allée, s'embranchent plusieurs bifurcations secondaires. Sur son parcours, se trouvent des groupes divers ; *Camellias*, *Bambusa*. Un groupe de *Corypha australis* de 6 à 7 mètres de hauteur ; un *Yucca Treculeana*, mesurant 1 mètre de circonférence à la base et portant trois fortes branches en fleurs. Un *Phœnix Dactilifera humilis*, très rare et remarquable par son port. Un *Rhapis flabelliformis*, un magnifique *Cocos Romanzaffiona* de 10 mètres. Un *Araucaria Bidwilli* énorme, le plus gros qui soit à Cannes, de 2 mètres de circonférence et 15 mètres de hauteur. Un *Cocos Campestris* ou *Yataï*. Dans un rond-point, un groupe de *Tenuis* plantés par M. Luc-Pupat, d'une belle venue. Une tonnelle couverte de rosiers sarmenteux variés. Plusieurs groupes de *Bambusa* ; *Bambusa Thavarsii*, non traçant, remarquable ; *Bambusa Gracilis* ; *Bambusa Versicolor*, non traçant ; *Bambusa Métis*, très forts ; un magnifique *Zamia Wroomi* ; un *Dactylifera* à 4 stipes, de 5 mètres, très élégant ; un buisson d'*Olea fragrans*. Dans la partie réservée, il existe une serre adossée de 10 mètres de longueur, remplie de plantes rares, telles que : *Chamoedorea*, *Caryota*, *Pandanus, Areca*, *Cocos*, *Kentia*, *Strelitzia*, etc. Au-dessous une deuxième serre adossée, de 10 mètres, moins spacieuse que la précédente, est disposée pour la multiplication ; elle contient en jeunes sujets toutes les plantes de la précédente. Les deux serres sont chauffées au thermosiphon. Les bâches fixes, en maçonnerie, sont d'environ 150 châssis. Les bâches mobiles, en bois, sont d'environ 50 châssis.

Un bon approvisionnement de plantes est disponible. En résumé, la force, la belle apparence des plantes exotiques et rares, la bonne tenue des massifs boisés, les soins, la bonne ordonnance des cultures florales témoignent du savoir-faire et de l'activité de M. Luc-Pupat qui, malgré les ressources assez restreintes, mises à sa disposition dans ces dernières années, a su maintenir et faire prospérer l'ensemble de la propriété. La Commission est unanime pour rendre à M. Luc-Pupat de sincères témoignages de satisfaction.



Commentaires de Ferdinand Bac sur le jardin des Colombières, 1924

Même si le modèle du jardin au tracé paysager irrégulier continue de dominer jusqu'à la veille de la première

guerre mondiale, une évolution est nettement perceptible au début du XXe siècle sous l'influence, une nouvelle fois, des Anglo-saxons. On assiste alors à un recul de la tendance botanique et de la recherche d'exotisme. La critique de ce style de jardin porte d'abord sur le tracé des allées, « torturé à l'excès », et le relief du sol, « comme boursouflé ». La végétation subtropicale, les massifs de fleurs rempotés, les enrochements en ciment paraissent artificiels. La fin de la Belle Époque voit apparaître de nouvelles formes d'aménagement des jardins, plus respectueux de l'environnement végétal méditerranéen. A Cannes, la villa Fiorentina, qui présentait déjà une allée « florentine » bordée de cyprès, est réaménagée vers 1900 dans un style complètement nouveau pour l'époque. Les paysagistes appelés pour composer de nouveaux jardins introduisent deux tendances. Celle amenée par la dernière école anglaise dite du fleurissement libre, et celle de la collection de styles de jardin, romain, italien, andalou et autres, aux formes géométriques. C'est l'architecte anglais Harold Peto qui réalise un compromis entre ces dernières innovations dans les premières années du XXe siècle en réalisant sept grands jardins dont les villas Sylvia, Maryland et Rosemary au cap Ferrat, Salles-Eiffel à Beaulieu et Isola Bella à Cannes. Harold Peto conçoit à la fois les bâtiments, leurs intérieurs et leurs jardins en les accordant, ce qui est une nouveauté. L'organisation du jardin diffère de tout ce qui se faisait précédemment puisqu'il place près de la maison des vergers d'orangers, d'oliviers et de cerisiers, suivis de parterres ornés de fleurs puis, plus à l'extérieur de la propriété, les parties sauvages. Peto rejette l'exotisme et prête une grande attention à la végétation indigène, conservant le plus possible d'oliviers. A la villa Maryland, l'allée anglaise est traitée de façon nouvelle[24] : « Dans cette allée anglaise tout à fait remarquable, il suffit de quelques masses de tulipes, de jacinthes et de narcisses, éclairées de boule de neige s'opposant au feuillage empourpré des prunus, pour faire vibrer les mille nuances passagères des arbres montrant leurs premières feuilles. L'allure basse, toujours raide, des plantes bulbeuses s'accorde ici avec le flou des seconds plans et assure un certain équilibre aux arabesques des touffes sur le gazon. Alors que le printemps nous offre tant de couleurs éclatantes, on a préféré se maintenir dans les tonalités douces ; c'est à peine si les massifs bordant les arcades de cyprès présentent quelques notes plus soutenues. De telles symphonies, très différentes de celles auxquelles nous ont habitués les jardins du Midi, ne furent sans doute point conçues en un jour ; leur perfection atteste des études persévérantes et de nombreux tâtonnements ; elle fait grand honneur au jardinier qui sut les réaliser ».

Cette allée juxtapose une série de jardins, reliés par d'habiles transitions : jardin de fleurs à l'italienne, jardin sauvage, jardin romain. Ce dernier n'est pas une reconstitution exacte d'un jardin antique mais il en restitue l'esprit. Harold Peto porte un nouveau regard sur le paysage de la Côte d'Azur et son exemple va être suivi par d'autres jardins pour lesquels les architectes privilégient l'approche historique mais aussi le jardin à thème comme le jardin d'eau, le jardin lapidaire, le jardin consacré à une couleur ou le jardin régional. A la villa Ile de France, Béatrice de Rothschild fait aménager sur la croupe de la colline un jardin à la française et, en contrebas, sept jardins qui se succèdent : espagnol, florentin, asiatique, exotique, anglais, provençal et un jardin de roses. A Beaulieu, le comte Gautier-Vignal compose à la Berlugane des salles vertes à l'italienne. Au cap Martin, les jardins créés par l'artiste italien Raffaele Mainella pour les villas Cypris et Torre Clementina annoncent les jardins de l'entre-deux-

[24] « Les jardins et les architectures de la villa Maryland », article publié dans *L'Illustration*, 25 mars 1922

guerres, plus attentifs aux sites. Mainella conçoit de longues allées sinueuses jalonnées de vestiges archéologiques, d'arches, de fontaines et de kiosques[25] : « C'est sur le flanc abrupt de ces falaises, parmi ces pins à la ramure contournée, que des sentiers ont été tracés, accrochés plutôt, avec fantaisie, descendant en étroits et multiples lacets jusqu'à la grève. Toute une variété de fragments, de vestiges d'architectures antiques, rapportés de Venise, d'Italie et d'ailleurs, disposés çà et là, ou réunis pour composer des ensembles, ajoute à l'originalité de la conception. Alors que l'on peut craindre, avec assez de raison, le rapprochement de la pierre précieusement sculptée et du roc brut, l'effet en est plaisant parmi ces fleurs et sous la verdure des vieux arbres. Et tout cela donne à ces arrangements un peu l'aspect d'un jardin de conte de fées. Chaque fragment d'architecture, morceau de chapiteau, fût de colonne, encadrement de fenêtre ; chaque motif, vasque, mortier, banc, est si bien placé, se marie si harmonieusement avec la verdure et les fleurs ; chaque arrangement forme un rappel si heureux d'un autre qu'on ne s'étonne pas qu'on ait conçu un tel décor, tant il s'identifie avec le milieu et semble faire partie du paysage ».

Des espaces aux formes régulières y sont associés[26] : « D'abord l'esquisse amusante d'un jardin japonais ; puis une sorte de reconstitution d'un petit théâtre grec, qui pourrait aussi être celui d'une villa de praticien romain, et un jardin de fleurs et de jeux dans une oliveraie restée tout à fait dans le caractère local, dont les longues terrasses rustiques ont été conservées et très discrètement parées. Cet ensemble de jardins de caractères différents est fort bien composé et réalisé ».

L'élément le plus remarquable du jardin est l'escalier fleuri[27] : « Qu'on imagine un tapis de gazon déroulé sur des marches de marbre, partagé en son milieu par une rampe de géraniums éclatants, et flanqué de plus hauts degrés surmontés ça et là d'antiques pots de terre cuite débordants de feuillages et de plantes vivaces. Cet escalier conduit d'un étroit miroir d'eau à une terrasse encadrée de grands arbres, pins maritimes et cyprès, sur la sombre masse desquels tranche le blanc cru de pures colonnes romanes. De là, si l'on se retourne, l'œil découvre la mer étincelante, dont l'éclat métallique multiplie miraculeusement la joyeuse et vibrante symphonie des fleurs innombrables ». Dans le même esprit, à Cannes, Danaë Vagliano juxtapose en 1912, dans sa nouvelle propriété de Champfleuri, une pléiade de petits jardins de genres différents.

A la veille de la première guerre mondiale, la transition amorcée au début du siècle fait émerger une nouvelle forme de style de jardin, adaptation du jardin néo-rural anglais, le jardin néo-méditerranéen. Si ce dernier doit beaucoup à Ferdinand Bac, dessinateur et écrivain français de renom, nombreux sont ceux qui ont participé à ce mouvement. Des paysagistes français (Jean Claude Nicolas, André Véra, Octave Godard, Achille Duchêne, Jacques Greber) et anglo-saxon (Russell Page) mais aussi amateurs éclairés devenus grands jardiniers. Le concept du jardin méditerranéen a pour point de départ le rejet du style paysager et exotique du XIXe siècle[28] : « Une des plus vives tristesses de ceux qui connurent l'enchantement de nos rives méditerranéennes, avant le dernier quart du XIXe siècle, est de voir ce que les hommes en ont fait. Par ce mot : les hommes, j'entends les spéculateurs et les hivernants qui y ont bâti des palaces ou des

[25] Albert Maumené, *La vie à la campagne*, 1912
[26] « Les jardins de la Côte d'Azur : la Torre Clementina », article publié dans *L'Illustration*, 26 février 1921
[27] « Les jardins de la Côte d'Azur : la Torre Clementina », article publié dans *L'Illustration*, 26 février 1921
[28] « Les Colombières » article de Robert de la Sizeranne paru dans *L'Illustration*, 9 février 1924

villas. Jamais n'a été poussée plus loin l'insolence de la richesse. Pouvant tout se permettre, ces intrus n'ont pas pris garde à ce que leur dictait ou leur interdisait le pays où ils venaient déployer leur luxe, *quid quaeque ferat regio et quid quaeque recuset*. Ils se sont divertis à transporter au soleil et au bord de la Méditerranée ce qui leur avait plu quelque part ailleurs, sans s'inquiéter ni du sol, ni du ciel, ni de l'heure, ni du flot, ni des plantes, ni des vents, pas même du soleil, puisque, ne venant que pour en jouir, dans la saison où il n'y en a jamais trop, et n'aménageant point leurs bâtisses pour y demeurer en tout temps, ils ne pouvaient songer à s'en défendre. Ainsi s'est formée et malheureusement étendue sur toute la côte cette hideuse lèpre architecturale qui en a rongé les bords divins : géantes pâtisseries ou meringages de Titans, fourrés d'éclatants fruits confits ; moules à glaces aux teintes douceâtres de citron, de framboise, de pistache ; pastiches diffamatoires de tous les styles et de tous les pays : bonbonnières Louis XV et poivrières Louis XI, le chalet du Treib et le donjon du Rhin, mâchicoulis propices à l'épanchement des huiles bouillantes et meurtrières où passer le col des coulevrines, les flèches gothiques des pays de plaine et les toits en précipices des pays de neige, on a même vu jadis un immense chalet norvégien accroché à la Rocca d'Hyères, un des coins les plus chauds et les plus secs de la Provence : tout enfin, sauf ou rarement le mas provençal, la terrasse italienne, la villa romaine, ce que les habitants de la Méditerranée, dans les siècles de paix et de loisir, avant la ruine de l'Empire et la construction des remparts contre les Barbaresques, avaient aménagé. Autour de la villa, plus un arbre du pays, mais un ramassis de plantes exotiques, sans ombre, sans fruit, sans tendresse, rigides et vernissées, qu'on dirait découpées par les ciseaux d'un géant subtil, qui ne savent pas protéger, qui ne savent pas mûrir, qui ne savent pas mourir, ni marquer l'heure de l'année et le renouveau de la sève, et ne font, quand le vent passe, que des bruissements brefs d'éventail, bien loin de ces belles plaintes de nos arbres du Nord, prolongées en harmoniques infinies. Et ces intrus, le palmier, le chamærops, le cycas, le cactus, l'aloès, l'eucalyptus, les ficoïdes et les innombrables variétés de plantes charnues et velues, ont chassé du littoral le cyprès, le figuier, le pin parasol, le chêne vert, le chêne du Nord, le citronnier, le myrte, essences natives ou acclimatées depuis des milliers d'années, élégantes, élancées, bienfaisantes, serviables, jusqu'à la plus belle de toutes et la plus furieusement proscrite, traquée, saccagée par les envahisseurs, celle qui inspirait naguère à M. Hanotaux cette aimable strophe : « L'olivier ! Qu'on ne juge pas de cet arbre aimé des Dieux par les pauvres rejetons souffreteux, pareils à des houppes de balais qui s'alignent si tristement dans la Provence de Marseille et de Toulon. Ici, l'olivier est un arbre majestueux, haut comme un chêne, l'arbre de Minerve ! Tordu en son tronc gibbeux, portant au loin ses bras chargés d'ans et de fruits, il protège la terre et répand autour de lui la paix : son ombre légère court au creux des ravins, grimpe aux pentes rocheuses et s'élève jusqu'aux cimes. L'olivier accompagne l'homme, l'abrite, le nourrit et lubrifie sa rude existence. Son feuillage mouvant frémit comme une âme ; sa feuille persistante dit : patience, espoir. Une colline complantée de ces beaux oliviers séculaires murmure, gémit, implore ; elle contient la lumière et l'ombre, le mouvement et le repos ; c'est la vie ». Or c'est cette vie qu'on s'est surtout appliqué à détruire. A voir les bâtisseurs et les jardiniers déchaînés contre l'arbre divin et tout le miraculeux paysage, où il ne faudrait avancer qu'avec la précaution d'un dévot dans un sanctuaire, on ne peut se défendre de murmurer le proverbe vengeur : *Fools rush where angels fear to tread !* »

Dans cette période d'invention du jardin méditerranéen, entre 1913 et 1925, les influences sont multiples, latine,

italienne, espagnole, provençale, arabe (le Maghreb est alors sous domination coloniale) ; aucune d'entre-elles n'est transposée directement[29], comme l'écrit Ferdinand Bac en 1922 : « Il ne s'agissait point de copier servilement les villas italiennes, mais de nous inspirer de leur expérience, du mystère espagnol, de l'admirable orient, père véritable des jardins dont les formes sont mêlées à l'infini à notre classique et qui, depuis si longtemps, ont abordé à notre rivage ».

Quels en sont les traits généraux ? D'abord l'attention portée au paysage, qui doit redevenir méditerranéen. Pour cette raison les paysagistes vouent un véritable culte au cyprès et aux arbres méditerranéens comme l'olivier et le caroubier ainsi qu'aux plantes de maquis et de garrigue qui, lorsqu'ils sont présents sur le site d'un jardin, sont soigneusement préservés et réintroduits quand la végétation exotique s'est imposée au siècle précédent. Dès 1901, l'architecte Ogden Codman remplace les palmiers par des cyprès à la ville Léopolda, au cap Ferrat. Pour Octave Godard, le cyprès pyramidal « est le seul arbre méditerranéen présentant un caractère particulier, et en harmonie avec le caractère de la région provençale »[30]. Dans les années 20, certains jardins voient leur végétation exotique en partie ou totalement supprimée au profit des conifères. A Cannes, en 1925, Lady Michelham fait abattre 115 palmiers, yuccas et cycas dans le parc du château Sainte-Anne pour laisser place à un plan du paysagiste Achille Duchêne[31]. Pour faciliter l'entrée du soleil et permettre de voir le spectacle de la mer, les jardins sont éclaircis. Les arbres à feuilles caduques réapparaissent, rompant avec le spectacle toujours vert des jardins exotiques. On redécouvre la symétrie, succession de perspectives cadrées sur des allées rectilignes, en pentes ou en escaliers : le jardin méditerranéen a un plan régulier. Ainsi Ferdinand Bac l'imagine « comme une cathédrale, créant d'abord l'idée de l'infini ; avec un maximum de perspective » avec ses chapelles, « appartements secrets où l'on trouvait l'intimité, la solitude avec un livre, l'harmonie recueillie ». Le jardin méditerranéen est aussi un retour à l'architecture locale (l'ornement est supprimé) et aux matériaux pauvres. Ses autres attributs sont les patios et les terrasses qui prolongent la maison en devenant un salon extérieur, les pergolas, qui évitent l'ombre excessive grâce aux plantes grimpantes, et les jarres fleuries, qui apportent la couleur. Qu'ils soient adeptes du style méditerranéen ou du style classique, les paysagistes du XXe siècle vont rétablir la végétation indigène dans ses droits.

Ferdinand Bac (1859-1952), qui n'avait à l'origine aucune expérience de paysagiste, transforme en 1913 la villa Croisset à Grasse en recherchant l'accord entre habitation, jardin et paysage. Il puise dans l'artisanat local pour trouver jarres et pots de fleurs et fait appel au patrimoine classique pour concevoir les décors. Par la suite, il transforme la villa Fiorentina au cap Ferrat puis les Colombières à Menton, qui restera son chef-d'œuvre.

Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930) est le concepteur d'une modernité métissée de culture locale qu'il invente dans chaque site. Il réalise le jardin de la Bastide du Roy à Biot en 1927-1929.

Octave Godard (1877-1958) occupe une place à part puisqu'il n'a travaillé que sur la Côte d'Azur, laissant une œuvre d'une grande unité. Ses jardins, situés dans des sites remarquables, sont de vastes proportions comme le domaine de la Croix des Gardes et le château Sainte-Anne à Cannes, la villa Les Palmiers et l'abbaye de Roseland à Nice. C'est un adepte du « style mixte traditionnel » qui est un jardin régulier, soit en terre-plein, soit sur plusieurs terrasses, orné de parterres fleuris

[29] « Villas et jardins méditerranéens », article paru dans *L'Illustration*, 2 décembre 1922
[30] Octove Godard, *Jardins de la Côte d'Azur*, 1925
[31] ADAM 3 U1/1267, n° 371

et de tapis verts, et complanté d'essences méditerranéennes.

Achille Duchêne (1866-1947), surnommé « le prince des jardins », compose ses jardins dans le style classique. On lui doit notamment le jardin de la villa Ile de France au cap Ferrat.

Russel Page (1906-1985) dialogue avec le paysage environnant, insérant avec soin ses jardins dans les sites de la Côte d'Azur. Inspiré par la nature, l'art et l'architecture, il réalise les jardins du château de la Croë à Antibes et la villa Plein Ciel.

Jacques Greber (1882-1962) plus connu pour ses travaux d'urbaniste, est l'auteur dans les Alpes-Maritimes de plusieurs jardins d'une grande beauté. A la villa l'Altana à Antibes et au château de Malbosc à Grasse, il souligne l'axe de la perspective en pente par un canal reliant de petit bassins, appelé chemin d'eau.

La crise économique de 1930 puis la seconde guerre mondiale donnent un coup d'arrêt aux grands jardins privés, en France comme dans les Alpes-Maritimes. Entretien trop onéreux et coût du foncier rendent exceptionnelle la commande d'un grand jardin, à l'exception de quelques amateurs éclairés et fortunés qui ont su, pendant les décennies d'après-guerre, conserver et entretenir la création paysagère. Dans les Alpes-Maritimes, l'Américain Lawrence Johnston (1871-1958) crée à la Serre de la Madone à Menton un jardin d'inspiration méridionale, distribué sur divers niveaux autour d'un jardin d'eau régulier et y acclimate des plantes ramenées d'expéditions botaniques lointaines. L'originalité de la contribution de Johnston à l'art paysager moderne réside dans ses associations de végétaux, complètement nouvelles. Charles de Noailles (1891-1981) dessine pour sa bastide grassoise un itinéraire jalonné de compositions subtiles évoquant des lieux aimés dans les jardins d'Europe.

Après avoir modelé le paysage du littoral azuréen, les grands jardins ont pour beaucoup disparu, cédant la place à l'urbanisation ou victimes de l'abandon. Ceux qui subsistent, propriétés privées ou acquisitions des municipalités, sont aujourd'hui autant de témoins de l'histoire des jardins et doivent être considérés comme un patrimoine exceptionnel aussi fragile qu'irremplaçable. Des actions de restauration et de mise en valeur des jardins remarquables du département ont été entreprises par certaines collectivités locales et notamment par le conseil général des Alpes-Maritimes qui a contribué à la réhabilitation de plusieurs jardins comme La Serre de la Madone, la villa Noailles, les jardins Ephrussi de Rothschild, le Clos du Peyronnet et le Val Rahmeh.

La transformation du jardin du château Sainte-Anne à Cannes en 1925relatée par son chef de culture[32]

« J'ai été au service de Lady Michelham du 15 avril au 15 novembre 1925 comme chef jardinier et gardien du château Sainte-Anne. Ayant habité le quartier dès mon enfance, travaillé pendant sept ans au château de Thorenc et habité la villa Sefton-Lodge pendant 18 ans comme chef jardinier et gardien, ces deux villas étant situées à proximité du château Sainte-Anne, j'ai eu maintes fois l'occasion de visiter le jardin, car j'étais ami avec tous les chefs jardiniers qui s'y sont succédés ; de ce fait, j'ai connaissance de ce qui existait et de toutes les transformations successives qui ont été apportées au jardin. Le château Sainte-Anne était renommé par sa belle palmeraie très ancienne composée d'espèces variées et par divers arbres très anciens ainsi que de beaux et rares spécimens de yuccas de diverses variétés, et de beaux cycas revoluta. Il y avait une rocaille et une cascade avec rivière serpentant les pelouses ; la rivière était garnie de poissons et de plantes aquatiques, les abords de la rocaille et de la rivière garnis de diverses plantes à fleurs. Monsieur Donegani, très amateur, en avait fait un des plus beaux parcs de Cannes et de la Riviera comme en témoigne le rapport de la commission de la visite des jardins, par l'aménagement de belles pelouses gazonnées, la décoration de nombreuses plates-bandes et massifs avec des plantes à fleurs de toute beauté et de toutes espèces disposées avec beaucoup de goût. Il avait planté de nombreux arbustes décoratifs à feuillages variés et arbustes à fleurs, plantes grasses, lilas,

[32] 3 U1/1267 n° 371

pivoines, de très beaux rosiers ; un jardin alpin très rustique. Les serres étaient garnies de plantes rares et plantes à fleurs ; une seule petite serre restait garnie au premier mai avec une trentaine d'orchidées ; des asparagus plumosus et spingeri, des capilaires et fougères diverses, ainsi qu'un petit lot de plantes de serre chaude.

L'entrée d'honneur avait été également transformée par M. Donegani ainsi que la partie du jardin à gauche de l'entrée. Cette entrée produisait le plus bel effet avec son beau portail en chêne verni et fer, des jolies pergolas à droite et à gauche, en ciment armé, où grimpaient de très beaux rosiers et plantes grimpantes ; à droite et à gauche : belle balustrade en ciment armé avec piliers en maçonnerie rustique. Cette entrée était, en outre, disposée de façon à permettre aux automobiles d'entrer et de sortir avec une grande facilité et dans toutes les directions. L'allée conduisant au portail au château était garnie à droite, d'où se dégageaient de très beaux Dracaenas. Au fond se trouvait un beau groupe de pittosporums négrita, au milieu duquel s'élevait un gigantesque Pritchardia ; à gauche une ligne de beaux palmiers dattiers, troncs garnis de rosiers ainsi que les chamérops intercalés entre les palmiers. Il y avait également une ligne de lauriers-sauces taillés en pyramide, et sur le petit mur, plusieurs poteries anciennes garnies de plantes à fleurs. Deux belles plates bandes fleuries partaient du portail et se prolongeaient jusque devant le château.

Dès les premiers jours de mon entrée en service Lady Michelham, sous prétexte qu'elle n'aimait pas les fleurs, me fit arracher toutes les plantes à fleurs garnissant les plates-bandes et les massifs ; elle me fit enlever également et porter dans la grande serre deux lions en marbre ; deux vases en marbres, deux lions, deux grands vases, des statuettes en pierre tendre ; tous ces objets se trouvaient sur le perron et la terrasse au midi. A la même époque, Lady Michelham donna l'ordre à monsieur Fiardo, entrepreneur maçon de démolir l'entrée d'honneur, enlever le portail, le porter dans la serre, démolir les piliers, les pergolas, les murs de droite et de gauche, surmontés d'une balustrade, couper les fils électriques du lampadaire éclairant le portail, les fils de la sonnerie communiquant au château et de boucher l'entrée par la construction d'un grand mur. Pendant l'exécution des dits travaux et après le départ de Lady Michelham pour Saint-Germain, Miss Capel sœur de Lady Micheham, vint deux fois aux château pour voir les chiens qui étaient malades ; nous avons causé du sujet de la démolition de cette belle entrée, que c'était dommage ; d'ailleurs c'était l'avis de tous ceux qui en ont eu connaissance.

Miss Capel me dit qu'elle avait conseillé plusieurs fois à Lady Michelham de ne pas y toucher car c'était une très belle entrée que tôt ou tard il faudrait refaire, l'entrée de service ne pouvant servir d'entrée d'honneur. La démolition de la balustrade devait se prolonger beaucoup plus loin, mais quelques jours après, je reçus de Lady Michelham une lettre me disant de donner ordre à monsieur Fiardo de ne plus continuer à démolir la balustrade, d'arrêter les travaux et attendre son retour. Le 30 avril 1925 Lady me donna l'ordre de faire couper un grand nombre de palmiers. Après lui avoir expliqué que c'était vraiment dommage de couper ces beaux et très anciens arbres, et combien cela m'était pénible, j'avais obtenu d'en réduire le nombre à sept que je fis couper par des ouvriers spécialisés, afin de ne rien abîmer. Pendant l'été 1925, je fis de mon mieux pour entretenir le jardin en bon état quoique Lady Michelham m'ait dit de ne rien y faire, sauf au potager pour lequel elle m'avait accordé des journées d'ouvriers pour le labourer très profond et y faire des légumes. Le 21 juin je reçus un télégramme de Lady Michelham, m'avisant de l'arrivée de monsieur Duchêne, architecte paysagiste et de bien vouloir lui fournir tous les renseignements utiles. Monsieur Duchêne vint se renseigner sur place et se documenter ; afin de dresser le plan de transformation du jardin il m'envoya quelques jours après monsieur Tillet, géomètre à Nice pour faire le relevé du jardin. Le 20 juillet ordre de Lady Michelham de ne plus prendre d'ouvriers, que monsieur Duchêne allait commencer les travaux d'un jour à l'autre, et tout bouleverser donc de ne plus rien faire au jardin. Au retour de Lady Michelham au château Sainte-Anne, le 17 septembre, elle me montra une lettre de monsieur Duchêne lui disant qu'ayant été malade il avait dû retarder son voyage. Lady Michelham était très impatiente de commencer les travaux. Quelques jours après elle me fit envoyer un télégramme à M. Duchêne lu disant que nous l'attendions avec impatience, puis elle partit pour l'Italie ; pendant son absence je mis un peu d'ordre dans le jardin et je commençais à ressemer du gazon aux abords du château. Le 5 octobre elle m'écrivit de dire à monsieur Savone peintre, d'enlever la marquise en fer forgé et vitré au-dessus de la porte d'entrée et de la placer dans la serre et de ne pas oublier de démolir une table et un banc en pierre se trouvant devant la villa ainsi que divers motifs destinés à recevoir une décoration florale. A son retour d'Italie elle me fit de nouveau télégraphier à M. Duchêne de venir ; elle me donna l'ordre de continuer à couper les palmiers ; tout le gazon que j'avais semé fut piétiné pour couper les palmiers.

Dans cet intervalle, M. Duchêne arriva de Paris avec le plan du nouveau jardin à la française ; il en donna tous les détails sur le terrain à Lady Michelham qui, devant moi, approuva le projet ; on m'expliqua tout ce que l'on allait faire ; deux allées perpendiculaires des côtés du château allant vers le sud avec boisement serré sur les côtés avec des conifères, agrandir la terrasse en largeur et la

prolonger jusqu'au potager ; démolir la rocaille et combler la rivière que Lady Michelham ne voulait plus voir. En présence de M. Duchêne, Lady Michelham me fit couper un beau cycas, et d'autres arbres. Monsieur Duchêne me dit devant Lady Michelham de couper ce qu'elle avait désigné, arracher toutes les plantes où devait passer la nouvelle entrée, commencer à prendre une équipe d'ouvriers et que dans quelques jours il reviendrait me donner le plan pour commencer. J'avais la conviction que la transformation allait avoir lieu, Lady Michelham ne cessant de répéter à tous ses amis en visite qu'elle allait faire le plus beau parc de la Riviera et que c'est pour cela qu'elle coupait les palmiers. Elle me dit que le jardin coûterait plus d'un million. Le lendemain du départ de monsieur Duchêne, Lady Michelham ne se contenta pas de couper ce qui avait été convenu avec monsieur Duchêne ; elle voulait que tout fut coupé dans le plus bref délai ; tous les palmiers, yuccas, cycas, chamérops. Elle ne cessait de crier : coupez ! coupez ! coupez ; je déteste tous ces arbres. Elle envoya chercher le chauffeur et le maître d'hôtel pour aider, elle me donna 50 francs de gratification parce que j'avais coupé quelques arbres qu'elle ne voulait plus voir et que j'aurais tenu à épargner. Trouvant que cela n'allait pas assez vite et les spécialistes n'ayant plus voulu venir à aucun prix, elle envoya l'ouvrier jardinier chercher n'importe quels ouvriers à tort et à travers sans aucune précaution ; toutes les fois qu'un arbre tombait c'était des cris de joies ; j'étais malade de voir ce désastre, tous les promeneurs qui passaient au chemin me demandaient si on était fou de faire un travail pareil ; je ne voulus plus m'en occuper et le travail continua sous la direction de l'ouvrier, et cela pendant plusieurs semaines après mon départ.

Parcs et jardins publics

Jusqu'au XVIIIe siècle, la présence de l'arbre dans la ville, sur l'espace public, est marginale. L'étroitesse de la voirie, l'exiguïté des places dans des agglomérations héritées du Moyen Âge rendent impossibles les plantations d'ornements. Le végétal reste à proximité immédiate, dans les jardins que chacun possède à l'extérieur des remparts. Cependant, çà et là, des arbres isolés peuvent orner places et placettes. Il faut attendre que l'expansion urbaine fasse sortir les villes de leurs fortifications pour voir se créer des cours, longues allées rectilignes permettant la promenade. Agrémentés d'arbres apportant l'ombrage et la fraîcheur en été, les cours sont des éléments caractéristiques de l'urbanisme du XVIIIe siècle. A Nice, la promenade le long des Terrasses, actuel cours Saleya, est plantée d'ormeaux vers 1750. A Grasse, ce sont des marronniers sauvages qui sont choisis en 1758. Les arbres sont protégés des charrois et de la dent des animaux par des caisses. L'introduction du végétal n'est pas sans poser de sérieux problèmes : les ormeaux niçois gênent la circulation tandis que les marronniers grassois sont victimes du vandalisme.

C'est dans la seconde moitié du XIXe siècle que parcs, jardins publics et squares apparaissent et se multiplient dans les villes en France comme dans les Alpes-Maritimes. A Paris, Napoléon III inaugure la première politique d'espaces verts publics. Haussmann prévoit en effet pour la capitale un ensemble hiérarchisé de parcs, de jardins, de promenades et de squares. Ces derniers ont pour origine un concept anglais et répondent aux contraintes imposées par l'urbanisation en offrant aux habitants des enclaves de verdure à proximité de leurs logements. Haussmann utilise les arbres d'alignement en lignes continues pour border des voies magistrales. Un mobilier standardisé, décoratif et fonctionnel, est conçu pour ces jardins très policés, leur donnant une identité caractéristique.

Dans les Alpes-Maritimes, la période 1860-1900 voit l'aménagement d'un grand nombre de jardins publics et de promenades arborées dans les agglomérations du littoral. On peut y voir deux explications. L'expansion urbaine très rapide que connaît le département distend le lien entre le citadin et la nature. Même si les villes ont parfois obligé les constructeurs à conserver une partie des terrains sous forme de jardins, comme à Nice, la campagne recule rapidement, à partir de 1850, et devient inaccessible au promeneur. Les vergers sont abandonnés ; les propriétés, louées aux étrangers, s'entourent de hauts murs. Cette situation

est éprouvée dès 1864 à Cannes, mais la situation est identique à Nice[33]. « Ce besoin de promenades publiques et surtout de jardins ombragés où l'on pourra se promener et s'asseoir, se fera d'autant plus sentir que, peu à peu, presque toutes les propriétés se clôturent et qu'on n'aura bientôt plus la possibilité de se promener près de la ville autrement que sur les routes encaissées de murailles et garnies de boue et de poussière ». La seconde explication est la nécessité de fournir aux hivernants des lieux de promenade et de sociabilité, similaires à ceux qu'ils connaissent dans leurs pays d'origine. Au début des années 1860 les pouvoirs publics se soucient d'accompagner le développement urbain par la construction des équipements nécessaires au confort des hivernants. Ainsi à Nice on préconise notamment le prolongement de la Promenade des Anglais jusqu'au Var où serait établi un vaste parc impérial analogue au parc Monceau et au Bois de Boulogne, d'améliorer le jardin public existant à l'embouchure du Paillon et de créer des squares.

Le premier véritable jardin public niçois est aménagé à partir de 1852 sur un terrain situé à l'embouchure du Paillon sur la rive droite. Dénommé « Jardin des plantes » puis simplement « Jardin public » il est complètement arboré ce qui fait de lui, aux dires des contemporains, une « délicieuse oasis ». Son agrandissement est rendu possible en 1868 en gagnant un espace libéré grâce à l'endiguement du fleuve qui permet également d'établir un jardin sur la rive gauche, le « jardin des Phocéens ». Ces deux jardins sont amputés en 1903 d'une bonne part de leur surface au moment de la couverture du Paillon entre la place Masséna et la mer pour faire place à un vaste jardin aménagé sur les voûtes de la couverture du Paillon, et à des voies de circulation de part et d'autre. L'élément central de ce nouveau jardin, qui prend le nom d'Albert Ier en 1914, est le monument du centenaire, commémorant le rattachement du comté de Nice à la France en 1793. Tracée en 1822, ébauchée en 1844 par la construction d'une voie de 12 mètres de large, la Promenade des Anglais est élargie en 1862 et reçoit sur 1800 mètres des pins et des chênes verts. Deux parcs, dont l'un a une existence éphémère, constituent des buts de promenade pour les hivernants. A l'ouest de Nice, le jardin du Bois du Var, que l'on a évoqué précédemment pour son rôle de jardin d'acclimatation, associe la découverte botanique à toutes sortes d'activités récréatives. A l'opposé, la colline du Château, acquise par la ville de Nice en 1822, est transformée progressivement en un parc ombragé comprenant fausse grotte, bassin et cascade artificielle, d'où les promeneurs peuvent contempler le panorama de la ville à leurs pieds. A Nice, comme dans les autres villes du littoral, l'arbre participe à la mise en scène du front de mer, à l'usage des touristes, transformant complètement son aspect par des plantations linéaires créant de nouvelles perspectives. A Menton, le jardin public du Borrigo est créé en 1879. A Cannes, le square Brougham est implanté en 1864 sur le front de mer après démolition des abattoirs. Le cours est doté de fontaines monumentales en 1868 et complété par une végétation exotique. Quatre autres squares sont réalisés sur de petites surfaces entre 1878 et 1902 dont le square du boulevard Carnot à la limite des communes de Cannes et du Cannet. A Grasse, le square sous la promenade du Cours date de 1862.



Jardin Albert 1er à Nice vers 1900

[33] ADAM 2 O 230

Etablis à la même époque que les grands jardins privés, les jardins publics en adoptent, pour une majorité d'entre-eux, le plan paysager anglais et le couvert végétal, exotique, s'impose. Le projet du square sous la promenade du Cours à Grasse, fait apparaître une forme de jardin caractéristique de l'époque[34] : « Il présentera des allées sinueuses de diverses largeurs, des pelouses et des massifs d'arbustes à fleurs et à feuilles persistantes qui entoureront le jardin et les pelouses et garniront les tables. Quelques arbres à tiges seront plantés dans les pelouses pour procurer de l'ombrage dans la saison d'été et dans ces mêmes pelouses on placera les corbeilles de fleurs disposées selon le dessin ». Des vallonnements ont été réalisés pour les gazons qui ont pour but de « récréer les yeux et bien séparer les massifs ». Une rocaille placée dans un angle soutient la route et forme une grotte dans laquelle coulent un ruisseau et une cascade. Des blocs liés au mortier de chaux en constituent la structure. On y a introduit quelques stalactites et ménagé des creux pour y faire pousser de la mousse et des plantes « capillaires ». Au centre du jardin, un bassin et un jet produisent des « effets » d'eau. Cependant, malgré la prédominance du plan paysager, certains jardins révèlent des plans mixtes, paysager et régulier. Le tracé du premier jardin public niçois en 1852 est à l'italienne tandis que l'agrandissement de 1868 est dessiné selon le genre anglais. Le jardin Albert Ier à Nice comporte un parterre disposé dans l'axe du Paillon à partir de la place Masséna, ordonné à la française, tandis que les allées sinuent à l'anglaise dans la partie donnant sur le front de mer. Le choix des végétaux pour ces jardins et promenades s'inscrit dans la vogue de l'acclimatation exotique. On recherche en effet, comme le montre le projet du quai Saint-Jean-Baptiste à Nice, « des arbres de nature à rester couverts de feuilles pendant l'hiver pour l'agrément des étrangers qui fréquentent Nice sans toutefois les priver de soleil qu'ils viennent chercher et pouvant pendant le reste de l'année procurer un peu d'ombre aux habitants de la ville. Les arbres répondant à ce cahier des charges sont bien sûr le palmier omniprésent à Cannes, Nice et Menton, accompagné de végétaux subtropicaux, mais aussi le poivrier (quai Saint-Jean-Baptiste à Nice), l'eucalyptus (utilisé en alternance avec le palmier quai Masséna) l'arbre de Judée, l'acacia, le mimosa (au jardin des Plantes à l'embouchure du Paillon). La recherche d'exotisme se renforce réellement après 1860. Les tilleuls du jardin public sont remplacés par des magnolias en 1868. Cependant, d'autres arbres sont présents dans ces premiers jardins publics : peupliers, marronniers, ormes, mûriers, caroubiers, sapins, cyprès. L'engouement pour le platane est manifeste dans les années 1870, principalement pour les alignements le long des avenues. A Nice, il remplace les ormes malades et s'impose sur tous les grands axes urbains, quais du Paillon, boulevard de l'Empeirat et avenue de la gare pour laquelle un premier projet avait prévu eucalyptus et grevillea. La nécessité de l'ombrage estival est certainement pour beaucoup dans ces choix ; les arbres exotiques, qui n'en prodiguent guère, étant décriés par la population.

Lieux de sociabilité des hivernants, les jardins publics reçoivent un kiosque quand des orchestres, militaires, ont l'habitude d'y jouer, voire une buvette comme celle du jardin public de Nice qui y débite des boissons et des gâteaux pour les enfants. Ceux-ci sont cantonnés à l'étroit autour de bacs à sable. Les jardins sont aussi les premiers espaces publics à recevoir autant de mobilier urbain : bancs, grilles, lampadaires font l'objet de fabrications standardisées.

Après avoir continuellement progressé dans la seconde moitié du XIXe siècle l'utilisation du végétal sur l'espace public semble ne plus s'accroître après 1900. Robert de Souza, dans *Nice, capitale d'hiver*, écrit en 1913, y voit le résultat de

[34] ADAM 2 O 488

l'augmentation de la circulation automobile qui conduit la municipalité niçoise à supprimer partiellement (Promenade des Anglais) ou totalement (ancien quai Saint-Jean-Baptiste) les alignements d'arbres : « Les deux extrémités de l'embouchure du Var au Château sont reliées par la fameuse Promenade des Anglais, et le quai du Midi qui la continue. Dessinant le pourtour de la Baie des Anges, on ne peut rêver promenade plus misérable pour une situation plus belle. Elle devrait être ombragée d'un double rang de plantations sur toute sa ligne, cantonnée de place en place de petits squares, avoir une allée de cavaliers partant du Jardin public, une bordure de jardins privés ininterrompus, en façade des maisons, des belvédères dégagés s'avançant en ronds-points de la terrasse sur la plage. Et l'on a rasé un des rangs d'arbres pour l'élargir. Au lieu de songer à la *chiaja* de Naples, on a imité la digue d'Ostende, en couvrant le trottoir d'un ciment aveuglant, qui ne vaut pas les petits carreaux jaunes de la côte flamande, si gais et doux à l'oeil. Entre les arbres de la plantation qui reste, les petites haies vertes d'autrefois sont saccagées ou ont disparu, les jardins devant les maisons de plus en plus sont remplacés par des places de ciment nu entre des balustres. […] Telle est la seule avenue-promenade qui relie les deux grands espaces libres de la ville : une voie mesquine, silhouettes chaotiques, balcon de pauvre sur une plus radieuses vues du monde, qui heureusement le fait oublier ».

De Souza déplore de façon générale l'imprévoyance des municipalités niçoises qui n'ont pas su ménager des réserves pour des espaces verts : « Ainsi, une ville de plaisance, sans aucune des nécessités, comme Londres et Paris, d'une immense ville de travail, une ville de beauté, de santé, de fêtes, n'offre à ses hôtes qu'un total général de 119 hectares, en étant très généreux, car ni au Château, ni au Mont-Boron on ne peut jouir de la totalité de l'espace, et la Californie nullement aménagée d'ailleurs, n'est pas près d'entrer dans l'existence niçoise. Et cette ville possédait des jardins à foison, des parcs tout faits et admirables qu'elle n'avait qu'à prendre avec la main pour quelques milliers de francs, comme le parc Chambrun, au nord, et le parc Bermond, à l'ouest ! Elle en a encore, comme les jardins du couvent de Cimiez avec son belvédère merveilleux et son *boschetto* si pittoresque ; comme ce pré Robespierre, dernière réserve du quartier Saint-Lambert, entre la rue Marceau et l'avenue Villermont ; enfin, comme ce terrain inespéré, en pleine Promenade des Anglais, des *Fidèles Compagnes de Jésus*, qui relié par les jardins du Bon-Pasteur au square Gambetta, formerait un petit parc urbain dont l'utilité et la parure rachèteraient bien des fautes ! Cette ville possède d'autres réserves et elle ne s'en assure pas les trésors ! Ni dans ses limites, ni aux environs, elle ne peut ceindre la couronne qui sacre sa beauté ! Jamais on n'aura vu pareille insouciance stupide ! ». Pour les arbres d'alignement, De Souza met en cause la recherche de la lumière qui conduit les élagueurs à les tailler de façon absurde, comme les acacias « trop souvent réduits à l'état de squelette », et les municipalités à privilégier le palmier : « A l'avantage de fournir une ombre d'autant plus mince qu'il s'élève plus haut, le palmier joint celui de demander peu de terre et peu de soins, grand profit pour l'indolence niçoise ».

Après la première guerre mondiale, et jusqu'au début des années 30, les villes reprennent leur politique de créations de jardins par l'utilisation de terrains ou l'acquisition d'espaces libres ou de jardins chaque fois que se présentent des occasions propices mais sans projet global bien défini. A Nice, le square Rambourg, rue Pastorelli, est réalisé en 1921, celui de la villa Thiole, avenue Malausséna, en 1922. En 1923, c'est au tour de la place Wilson d'être transformée en jardin. A cette occasion s'exprime le souhait de réserver plus d'espace aux

enfants. Le cas du parc Chambrun, aménagé en 1927, est symbolique de ce que sera la politique des espaces verts au XXe siècle. Ce sont les délaissés de l'urbanisation qui sont utilisés pour réaliser des squares, la plupart du temps sur de petites surfaces. La création de jardins publics ralentit après 1930, sous l'effet de la crise économique.

Après la deuxième guerre mondiale, les jardins sont peu ou mal pris en compte dans les projets urbains. Dans les années 1960-1970, la priorité est à la construction massive de logements et leur accompagnement végétal passe au second plan, faisant appel à de larges surfaces gazonnées et à des essences d'arbres banalisées. De plus, la mauvaise qualité du mobilier, l'utilisation du béton pour contrer le vandalisme contribuent au recul du jardin et à la dégradation de l'image du végétal dans la ville. Dans le même temps les jardins haussmaniens du XIXe siècle sont négligés et abandonnés. Les alignements d'arbres urbains sont mis à mal par la pollution atmosphérique, les maladies et les élagages mutilants. C'est à ce moment que le concept « d'espaces verts » supplante l'idée de jardin qu'aucune doctrine de parvient à renouveler. Le seul type de jardin vraiment nouveau est celui qui se développe dans les espaces interstitiels autour des immeubles d'habitation, souvent trop petit pour que l'on puisse satisfaire tous les usagers. Ainsi à Nice, au début des années 70, les boulistes sont hostiles à un partage avec les enfants. En 1972, Nice compte seulement 12 jardins spécialisés dans les jeux des enfants dont seulement trois ont plus de 6 ans (parc du château, Terra Amata, villa Il Paradiso)[35]. La ville grandit en oubliant les plus jeunes.

Dans les années 80, on assiste à une renaissance d'une politique des espaces verts avec la prise de conscience de la nécessité qu'une politique de qualité doit succéder à une politique de quantité. La réflexion engagée porte d'abord sur une clarification des fonctions. Les espaces verts urbains comprennent désormais, entre les jardins, les squares et les parcs, les arbres d'alignement, les jardinières, les jardins sur dalle, les berges aménagées des rivières et des fleuves, les espaces verts des ensembles immobiliers, les places plantées ainsi que les espaces privés dont profitent visuellement les habitants. Les fonctions de ces espaces sont multiples et dépendent souvent de leur situation dans la ville. Ils ont d'abord une fonction de régulation bioclimatique en permettant l'humidification de l'air ambiant, la régulation de la température, la purification de l'atmosphère. Les espaces verts tendent aussi à assurer la lutte contre le bruit. Ils font donc partie des dispositions pour lutter contre les nuisances urbaines.

Les espaces verts jouent un rôle dans le maintien de l'équilibre psychique de l'homme, souvent compromis par le milieu dans lequel il vit. Ils ont aussi une fonction d'échanges et de rencontres sociales en accueillant les enfants et les adultes pour jouer, se reposer, se détendre. Enfin la fonction esthétique, longtemps la principale, permet d'apporter un supplément d'agrément à l'environnement urbain. Pour répondre à la diversification de leurs fonctions, les nouveaux jardins se sont adaptés : bacs à sable pour les tout-petits, toboggans et jeux à grimper pour les plus grands, espaces réservés aux jeux de ballons pour les adolescents, à la détente pour les adultes ou les retraités… Le coût de l'entretien conduit les élus locaux à se pencher sur l'utilisation de ces espaces et à se rapprocher des habitants pour parvenir à une bonne adaptation à leurs besoins. Les communes consacrent une part importante de leur budget pour les espaces verts (entre 2 et 8 %), qui se partage pour moitié en entretien courant et l'autre moitié en création de nouveaux jardins. Ainsi, le service des espaces verts niçois comptait, en 1984, 260 jardiniers ayant en charge 280 hectares (y compris la forêt communale du Mont-Boron d'une

[35] *Nice-Matin*, 15 mars 1972

superficie de 55 hectares). A Nice, deux parcs répondent à une nouvelle conception d'espaces verts plus grands aux usages diversifiés. Le parc du Castel des deux Rois au bas de l'avenue du Mont-Alban a une surface de 3,4 hectares. Il offre aux Niçois des tables pour des repas champêtres, des structures de jeux pour les enfants, des parcours de difficultés, des toboggans, des volières. Le parc Phoenix est ouvert depuis 1990 sur un terrain de 7 hectares à l'entrée ouest de Nice. Véritable parc d'attractions consacré à la nature, il présente une vingtaine de jardins représentatifs du patrimoine naturel méditerranéen et met en scène sept climats tropicaux et subtropicaux dans une serre de 7 000 m². Des expositions temporaires y sont organisées toute l'année. Echappant à la logique fonctionnelle dominante dans la seconde moitié du XX[e] siècle, le parc Exflora à Antibes est dû à l'architecte paysagiste Alain Goudot. Ouvert en 1994 sur une superficie de 5 hectares, il comporte une suite de jardins : toscan, romain, hispano-mauresque, marocain, méditerranéen, et un labyrinthe. Il correspond à un nouveau type de jardin, plus intime, plus complexe, plus riche.

Depuis 150 ans, le rôle de la nature en ville n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui, l'altération du rapport de l'homme avec son environnement naturel suscite un nouvel engouement pour le patrimoine végétal, et une fréquentation accrue des parcs et jardins, devenus une nécessité vitale pour la population. L'entretien et le développement de ces espaces sont désormais un enjeu politique majeur des politiques urbaines.


Plan du lotissement du domaine du Cap-Ferrat

Les villes gagnent la campagne

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'essor de la civilisation industrielle et la démocratisation des loisirs ont bouleversé les conditions de vie urbaine. Dans les Alpes-Maritimes, la croissance très forte de la population (89% entre 1936 et 1990 pour le département et même 222% pour les communes proches du littoral) s'est conjuguée avec l'afflux de résidents temporaires. La construction s'est alors accélérée à un rythme jamais connu puisque, en 5 ans de 1955 à 1960, le nombre de permis de construire délivrés a dépassé celui des logements recensés dans la ville de Nice au lendemain de la guerre. Aux grands ensembles à l'architecture banalisée et répétitive des banlieues, dans un environnement urbain dégradé par la circulation et le bruit généré par une mécanisation envahissante, les habitants ont rapidement préféré la résidence en maison individuelle située à la campagne pour bénéficier d'un cadre de vie naturel.

Pierre Sudreau, ministre de la Construction, reconnaissait en 1960 que la « végétation indispensable à l'équilibre physique et psychique des citadins n'était pas un luxe ». Il ajoutait : « édifier le plus grand nombre de maisons réconciliées avec la nature est un devoir social impérieux et un placement d'avenir » et, soucieux de réhabiliter la ville dont l'image s'était ternie, il estimait : « dans cette action, l'urbanisme est, plus encore que jadis, inséparable des espaces verts. L'implantation de logements dans un cadre

verdoyant et aéré rétablit au cœur de nos agglomérations ce contact de l'homme et de la nature trop longtemps oublié et pourtant bénéfique ».

Pour répondre à la demande de construction autour des villes, des opérations de divisions de grands domaines permirent la réalisation des premiers ensembles résidentiels au XIX[e] siècle. Ces morcellements se généralisèrent au début du XX[e] siècle à l'initiative de promoteurs soucieux de profits et qui, dans bien des cas, se contentèrent d'équipements sommaires. Les propriétaires à qui on avait vanté les charmes d'un environnement exceptionnel pouvaient même connaître des conditions de précarité face au danger d'inondation. Ce fut le cas dans les années 1930, certains lotissements implantés sans précaution comme ceux de Mandelieu et du domaine du Loup à Villeneuve-Loubet n'étaient protégés, des débordements des cours d'eau, par aucun endiguement.

C'est surtout dans les années 1970 que s'est considérablement amplifié le phénomène d'éparpillement des villes s'ajoutant à l'étalement par la croissance des banlieues. La dégradation du milieu urbain soumis à toutes les pollutions et le désir de la maison individuelle se sont conjugués avec la facilité et la rapidité de déplacement offerte par l'automobile qui s'est démocratisée. L'un des points du programme du futur président de la République Valéry Giscard d'Estaing est révélateur de la perception négative de la ville par la densité ressentie de son urbanisme. Il se fixait comme objectif « d'améliorer la qualité de la vie dans les villes en y réduisant les densités excessives, en empêchant la prolifération des tours, en sauvegardant tous les espaces verts urbains, publics ou privés et en établissant un plan de dix ans pour donner à chaque agglomération au moins dix mètres carrés de parcs et de jardins publics par personne ».

Pour certains urbanistes, le modèle idéal était celui des cités-jardins mais d'autres comme Le Corbusier, préconisaient le développement de l'habitat en hauteur pour concilier la création d'espaces verts et la densité, reconnaissant l'importance d'un environnement végétal, une des motivations du logement individuel où le terrain extérieur privé constitue un espace privilégié de détente. C'est d'ailleurs à ces notions que renvoient les dépliants publicitaires des opérations de lotissements comme celui des Hameaux du Soleil à Villeneuve-Loubet : « dans un cadre exceptionnel, les bitumes et les fumées des grandes villes industrielles sont vite oubliés », évoquant en outre « une éternelle communion avec la nature ». Quant au domaine résidentiel de La Peyrière sur 44 hectares de collines « ombragées de pins et d'oliviers », on en vantait « tout le charme de la nature qui se prolonge au-delà par le golf de Mougins ».

Dans ce contexte de retour à la nature des urbains, l'industrie n'est pas restée à l'écart du mouvement. Il s'agissait aussi de remédier aux déséquilibres des territoires dont certains avaient été durement touchés par l'exode rural. Dès 1960, Pierre Lafitte avait émis la proposition de créer « un quartier latin aux champs, cité à la campagne vouée à l'intelligence et à la modernité économique, culturelle et sociale ». En 1969, il parvint à concrétiser ce qui restait pour beaucoup une utopie, en fédérant les partenaires autour de l'association Sophia-Antipolis destinée à promouvoir la fondation, dans la garrigue du plateau de Valbonne, d'une cité internationale de la sagesse, des sciences et des techniques. En quelques années le pari audacieux devenait réalité. La plus grande technopole française regroupant des activités innovantes se déployait sur 2 300 hectares dont les deux tiers d'espaces verts protégés, constituant l'originalité de l'opération par une intégration respectueuse des espaces naturels. Le projet visait la « création d'un paysage nouveau utilisant toutes les potentialités du site, composé de zones à construire et de

secteurs forestiers et réhabilitant de larges espaces naturels dégradés par les incendies ». Il s'agissait également de créer une couronne verte permettant d'élargir les activités de loisirs et de tourisme du littoral vers le moyen pays en étendant les espaces forestiers ouverts au public.

Tout en conservant un environnement végétal, l'industrie qui se met en marge, loin des tissus urbains, contribue largement à la consommation de l'espace. L'étude d'évolution de l'utilisation des sols entre 1980 et 1995 montre que l'agriculture française a perdu deux millions d'hectares soit l'équivalent de 3 départements tandis que les espaces urbanisés augmentaient de 25% pour atteindre 4,5 millions d'hectares. Les espaces gagnés par l'urbanisation provenaient surtout des terrains agricoles (66%) et forestiers (13%). En matière d'habitat, c'est la maison individuelle qui consomme l'essentiel de l'espace en représentant 94% des zones habitées. Dans cette emprise, le jardin d'agrément ou le potager occupent une superficie supérieure aux constructions mais, de 1982 à 1990, la part du bâti a augmenté trois fois plus vite que celle des espaces verts.

En dévorant le sol et en développant la superficie du réseau routier, l'habitat diffus a gagné de vastes zones autrefois vouées à l'agriculture et est devenu un sujet de préoccupation des urbanistes qui ont mis en avant la dégradation des paysages et les surcoûts d'équipement pour prôner, à la fin du XXe siècle, une nouvelle densification de la ville permettant de préserver des terrains vierges. Mais cette vision reposant sur l'opposition entre la ville dense et l'étalement urbain ne constitue à l'évidence pas une réponse aux problèmes environnementaux. « Le développement durable doit être analysé comme une problématique du meilleur usage de l'espace ». La préférence des Français pour la maison individuelle est une constante qui voue à l'échec les théories de densification urbaine alors que l'exemple des Pays-Bas ou de la Grande-Bretagne montre qu'il « est parfaitement possible d'aménager des quartiers ou même des villes nouvelles avec une densité et une qualité de service pleinement satisfaisantes et une proportion de logements collectifs proches de zéro »[36].

En dix ans, de 1990 à 2000, le territoire national périurbain s'est encore accru de moitié en s'étendant sur le territoire rural. Il ne s'agit plus seulement d'étalement ; désormais la ville « se généralise » dans la zone sublittorale des Alpes-Maritimes. Le fort mouvement d'extension spatiale est dû non seulement à l'accroissement de l'accessibilité par le transport individuel, notamment grâce aux pénétrantes, mais aussi à la spéculation foncière qui éloigne la population d'un habitat urbain au coût excessif.

Le transfert de la ville à la campagne n'est évidemment pas sans conséquence sur le paysage qui se trouve transformé tandis que les espaces naturels et agricoles s'amenuisent. Prenant très tôt la mesure de ces phénomènes, le département des Alpes-Maritimes a été précurseur, dès 1958, en lançant un plan ambitieux de sauvegarde d'espaces naturels publics.

Les parcs départementaux et les espaces verts

« Jardins, parcs, espaces verts… Les mots laissent apparaître l'évolution d'une architecture végétale dont le champ d'action s'agrandit et dont les formes s'assouplissent. Le petit jardin du Moyen Âge, individuel et clos, a laissé la place au parc du XVIIe siècle, souvent ouvert au public, trait d'union entre le château et la nature environnante. Aujourd'hui, c'est à la ville tout entière, et non seulement à la maison, qu'il convient de marier le jardin. L'étendue, la densité, le développement tentaculaire des grandes agglomérations

[36] Jean-Paul Lacaze, *Etudes foncières*, mars-avril 2002

urbaines, les conditions d'existence qu'elles imposent obligent, en effet, la création d'espaces verts qui, nécessaires au développement harmonieux d'une grande ville, sont indispensables à la santé physique et morale de ses habitants ». Le préambule du plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne, approuvé par décret du gouvernement en 1960, posait les principes d'une véritable politique de l'espace vert urbain, considéré comme un équipement nécessaire au même titre, par exemple, que l'alimentation en énergie ou l'évacuation des eaux usées.

Dès 1955, au moment de sa prise de fonction, le préfet Pierre-Jean Moatti s'était préoccupé d'engager le département des Alpes-Maritimes dans une politique de sauvegarde des paysages menacés par une urbanisation qui avait été lancée au lendemain de la deuxième guerre mondiale pour faire face au problème du logement, et plus qu'ailleurs sur la Côte d'Azur, pour répondre à une demande pressante d'une population en très forte croissance. Dans un long courrier adressé au ministre de l'Intérieur au printemps 1961, le préfet expose cette situation qui ne cesse de s'aggraver : « La solution des problèmes que pose la sauvegarde du littoral méditerranéen est d'autant plus délicate qu'elle présente un caractère d'urgente nécessité si l'on ne veut pas que des dommages irréparables soient causés à un pays qui, vivant essentiellement du tourisme, doit s'attacher au maintien et à la protection de tout ce qui attire et retient les visiteurs. Le soleil, la mer et le site constituent les trois richesses naturelles et les trois attraits principaux de la Côte d'Azur. Ce capital est heureusement inaltérable pour ce qui concerne ces deux premiers éléments mais, par contre, les paysages n'ont pas cessé, depuis que la région a reçu sa vocation touristique, d'être constamment modifiés, au point même de perdre, en de nombreux endroits, leur cachet touristique et leur caractère. L'urbanisation de plus en plus rapide de toute la zone côtière, due d'abord à la vague que connut la saison d'hiver de la Riviera, puis, après la première guerre mondiale, au succès immense des saisons d'été, a progressivement transformé l'aspect de ce pays. Cette transformation a pris, depuis quelques années, un rythme accéléré : les villas font place à de grands immeubles collectifs, les grands domaines se morcellent, les lotissements gagnent rapidement sur les espaces boisés. Cette évolution, stimulée encore par une spéculation immobilière, accentuée elle-même par les événements économiques ou politiques, et plus particulièrement par l'afflux des capitaux provoqués par la « décolonisation » se matérialise par le nombre de permis de construire délivrés dans le département des Alpes-Maritimes. Ce nombre place le département au troisième rang, en chiffres absolus, de tous les départements français, immédiatement après la Seine et la Seine-et-Oise, et depuis de nombreuses années déjà, les Alpes-Maritimes sont le premier département de France si l'on tient compte du nombre de logements construits par rapport au chiffre de la population. Si cette constatation peut être réconfortante sur le plan économique et social, il est apparu que de graves dangers résulteraient, à brève échéance, d'un dérèglement qui, pour être profitable dans l'immédiat, risquait de compromettre irrémédiablement la beauté et l'harmonie de sites universellement connus, qui avaient assuré, des dizaines d'années durant, la réputation de la Côte d'Azur. En effet, à la cadence actuelle de la construction et étant donné la vogue constante que connaît cette région, il est bien évident que, dans un certain nombre d'années, toute la zone littorale, depuis la frontière italienne jusqu'à la limite du département du Var, se sera soudée en une seule agglomération. Il faudra, à cette ville démesurément étirée dans l'étroit couloir que constituent la mer et la montagne, des espaces de plein air et des havres de verdure, pour permettre le délassement de la population et des touristes et aussi pour

servir à l'oxygénation de la zone bâtie qui formera la cité « Menton-Nice-Antibes-Cannes ».

Déterminé à réagir face au danger de ce qu'il « convient d'appeler le mur de béton qui risquait de se développer d'une manière continue sur les 80 km de littoral, entre Théoule et Menton », le préfet soumet à l'Assemblée départementale lors de la session d'octobre 1958 un projet d'acquisition d'espaces verts boisés destinés à s'insérer dans la frange urbaine en formation, regrettant que les circonstances n'aient pas permis aux grandes ville de la Côte d'Azur d'être dotées de « ces éléments d'urbanisme indispensables que sont le bois de Boulogne pour Paris, le parc de la Tête d'Or pour Lyon, le parc Chanot pour Marseille ». Il insiste également sur l'intérêt d'une politique rejoignant les préoccupations exprimées par les médecins et les hygiénistes « qui jettent des cris d'alarme » sur les dangers de la pollution de l'air et préconisent la multiplication des espaces verts, « les échanges respiratoires des végétaux permettant d'éliminer nombre de substances plus ou moins toxiques ». Pour le préfet, créer de véritables « poumons » offrant aux citadins délassement de plein air, activités sportives et relaxation dans des espaces protégés ne « doit plus être considéré comme un luxe mais comme une nécessité physiologique ». Et si cette région est justement et mondialement réputée pour la splendeur de ses paysages « que vaudra la lumière quand le décor aura disparu ? », ajoute le préfet.

Largement relayé par la presse, son plaidoyer trouve écho au plan national avec une série de mesures réglementaires visant à la conservation et à la création d'espaces boisés et par la constitution d'un comité de sauvegarde du littoral Provence-Côte d'Azur en septembre 1958 en charge de la conservation des sites, des lignes de paysages, de leur couleur et du style des ensembles bâtis.

Dès octobre 1958 le Conseil général entérinait le principe de la création de forêts et de parcs publics départementaux et, en avril 1960 lançant par même occasion l'idée d'un parc national dans la région du Mercantour, l'ouverture des sentiers de bord de mer et la valorisation de balcons et points de vue, il pouvait arrêter la liste des 14 opérations, projet de grande envergure portant sur plus de 2 000 hectares et intéressant 21 communes du département. Il s'agissait en priorité de la forêt de la Valmasque sur 400 hectares, de la forêt de la Justice sur 320 hectares, une zone de Villefranche, Eze et La Trinité qui avait beaucoup souffert d'incendies répétés et ne présentait plus que des lambeaux de végétation à base de pins d'Alep, de pins maritimes et de chênes verts, du parc de Vaugrenier sur 200 hectares, où la Jeune chambre économique avait proposé un centre résidentiel et d'attraction, et de la Tête de Chien entre Eze et La Turbie sur 160 hectares, dégradés par les incendies et où la reconstitution de la végétation était jugée du plus grand intérêt technique et touristique. Il s'y ajoutait à terme, en fonction des possibilités, le Mont Alban « pour la sauvegarde de la silhouette traditionnelle des sites niçois », le Pezou à Cannes, « véritable balcon » dont la sauvegarde répond à des avantages « esthétique, touristique et urbanistique », la pinède de Mandelieu, beau massif inscrit sur la liste des sites protégés et en partie aménagé en terrain de golf qui pourrait être maintenu, la colline de San Peyre « en forme caractéristique de pain de sucre qui domine La Napoule, élément fondamental du site ». La base était déjà bâtie et le propriétaire des terrains envisageait le lotissement de la partie supérieure. S'y ajoutaient la pointe de l'Aiguille à Théoule, le Pimau à Antibes, la propriété Renoir à Cagnes-sur-Mer, le quartier Sophie à Villefranche, le Pian et la Madone à Menton et, à proximité de Nice, une vaste étendue du Mont Chauve, le plus grand parc envisagé.

Le projet représentait un investissement considérable pour le département estimé à 40 millions de francs, un programme ambitieux dont le préfet souligna combien était importante la charge financière mais plus importante encore les conséquences « pour le maintien de Côte d'Azur à un rang enviable parmi les merveilles du monde ». Les maires acquiescèrent malgré quelques réticences à Eze et à Cap d'Ail où ils jugeaient que la place laissée disponible au développement de la construction était insuffisante. Déterminé le préfet n'entendait pas revenir sur sa décision, offrant aux maires le choix entre une vente de terrains au département ou les garder avec une servitude interdisant la construction. Une autre opposition plus déterminée est venue de propriétaires qui se sont constitués en association s'estimant lésés par des expropriations de terrains voués à la spéculation immobilière. Mais leurs interventions auprès des élus, notamment le président du conseil général Jean Médecin, sont restées vaines. Le poids financier de l'opération et la lourdeur des procédures administratives retardèrent néanmoins l'aboutissement du projet. En mars 1966, 5 parcs avaient vu le jour en totalité, ceux de Menton, la propriété Renoir à Cagnes, la Pointe de l'Aiguille à Théoule et surtout le domaine de Vaugrenier. Le San Peyre à Mandelieu était pour l'essentiel constitué et 3 programmes, il est vrai ambitieux, supposaient encore des investissements notables : le Pezou (2 hectares acquis sur 27 projetés), La Justice (92 sur 388), La Valmasque (101 sur 390). Mais cinq n'avaient toujours pas fait l'objet d'enquête parcellaire, les deux plus importants étaient la Tête de Chien (237 hectares) et surtout le Mont Chauve (642 hectares). Pierre-Jean Moatti était désireux de relancer le programme mais en mesurait la difficulté. Consacrant ses efforts financiers aux aménagements, le Conseil général renonça en 1967 aux cinq derniers parcs.

Toutefois cette politique a été reprise et amplifiée à la fin du XXe siècle avec l'extension de la Valmasque à 561 hectares, les 480 hectares de la Brague, 650 hectares au Plan des Noves ou encore grâce à l'action conjointe du département et de l'Etat qui a acquis par le Conservatoire du littoral créé en 1975 le Mont Vinaigrier et, en 1997, un domaine de 370 hectares à l'extrémité du massif de l'Estérel sur la commune de Théoule.

L'effort n'avait pas été vain : non seulement il avait marqué une rupture avec une politique foncière uniquement fondée sur le développement de l'habitat et des zones d'entreprise mais surtout il laissait aux générations futures un patrimoine naturel préservé et valorisé.

Ce patrimoine vivant en perpétuelle évolution reste fragile et exige éducation et vigilance. Ainsi en août 1986 après plusieurs jours de lutte dans des conditions particulièrement difficiles, les sapeurs pompiers parvenaient à maîtriser l'un des incendies les plus dramatiques de la fin du siècle dans les Alpes-Maritimes. Les hauteurs d'Eze et de La Turbie offraient un visage de désolation. Le parc départemental de la Revère ne laissait plus apparaître que troncs calcinés et rochers dénudés. L'année suivante, deux mille écoliers de Nice, Drap, Saint-André et La Trinité étaient conduits sur le site pour participer à une importante opération de reboisement, une action certes insuffisante couvrant deux hectares mais symbolique et à haute valeur éducative de sensibilisation aux problèmes liés à la nature et à l'environnement.

16. Les jardins utilitaires et d'agrément

149. Partage de biens à Grasse situés rue « Gloca » près du « cortile » ou « jardinum » de Pierre Jusberti, 29 juin 1376, *3E 79/22*

150. Plan cadastral aquarellé de Grasse établi en 1808 montrant la ceinture de jardins autour des remparts de la ville

151. Arrentement pour 3 ans par l'abbé de Lérins du grand et du petit jardin de Vallauris, 26 mars 1646, *H 780*

L'abbé se réserve « trois mil oranges, deux gorbins d'ortaille tous les mois et ce que sera necessaire pour les religieux qui seront dans Vallauris, trante courges tous les années, trois cens oignons aussi touts les années encore les grenades que sont dans lesdits jardin ».

152. Arrentement du jeu de paume et du jardin de Joseph de Realmondi seigneur d'Eoulx dans la ville d'Antibes par Aulne son procureur, 18 décembre 1662, 3 E 27/139

« Soulz les pasches suivants en premier lieu que lesdits Grailliers seront tenus comme prometent d'entretenir ledit jeu de paume, jardin et cazal en bon père de famille et de laisser le tout en bon estat à la fin dudit arrentement comme ils l'ont trouvé se réservant ledit messire Aulne audit nom cent figues fresches et cent oranges quy proviendront du susdit jardin que lesdits graillier prometent luy experdier dans son temps et saison ».

153. Plan aquarellé de la propriété Bermond le long du Paillon à Nice, 18 juillet 1842, *1 Fi 130*

154. Instruction du comte de Thorenc pour l'aménagement de sa propriété à Grasse « projet de bosquet », 6 avril 1782, *25 J 197*

« L'homme de goût qui sait vivre et jouir de luy même qui cherche les plaisirs vrais et simples qui rêve de faire une promenade cherchera à la faire a porter de sa maison ; il la faira si commode et si agréable qu'il s'y puisse plaire a toutes les heures de la journée et pourtant si simple et si naturelle qu'il semble n'avoir rien fait, il rassemblera l'eau la verdure l'onbre et la fraicheur ; la direction de ses allées ne sera pas en ligne droite mais elle aura je ne sais quoy de vague comme la demande d'un homme qui erre en se promenant […]On peut y planter et pratiquer des massifs, des berceaux, des touffes pendentes, des bosquets disposés de manière précaire en effet riant et agréable ; on peut y faire venir du gazon serré, mélé de serpolet, de thim, de marjolaine et autres herbes odoriférantes des fleurs des champs melées avec celles des jardins. On forme des touffes en plantant des arbres de bois flexible dont on fait recorber les branches et prendre racine. On fait venir dans les endroits découverts des broussailles éparses la et la sans simétrie : le sol des roses, des fourres de lilas, des framboisiers, groseillers, sureau, genêt, noisettiers… on pratique des allées tortueuses baties de ses bocages fleuris et couvertes de guirlandes de vigne de Judée, de vigne vierge, de houblon, de lizeron, de clématite ainsi que de chèvrefeuille et jasmin ».

155. Lettre du jardinier Bourret au comte de Thorenc lui annonçant l'expédition d'arbres ; s.d., vers 1782, *25 J 197*

« Je vous ai anvoier les arbre tant fruitier que autre espece que vous aves demandé, je les ais abarqué sammedy troisième novembre sur la barque St Ellene commandé par capitaine Guise pour Canne scavoir deux paquet contenant huit oremaux, deux paquet contenant dix-huit marronnie, deux paquet contenant trente deux poirié franc sur franc, un paquet de pommié de onze, un paquet de dix huit peuplié d'Italie. … De plus monsieur si vous aves besoint de quelque autre plante comme assy grène potagère grène de fleur, grife de renonculle oignon de jassinte, teubereuse et autre espèce, grife ou patte d'asperge, je vous prie de me les faire scavoir ».

156. Plan aquarellé du jardin du palais royal de Nice, s.d., vers 1770, *Ni m 3 add n° 5*

163.-165. Dessins publiés dans *L'Illustration* représentant les jardins des villas Arson et Mendiguren à Nice

17. L'acclimatation des végétaux exotiques

166. Inventaire du jardin de la maison de Clément Corvesi, ancien président du sénat émigré, comportant un « arbre coka », 18 prairial an II, *1 Q 3*

167. Projet de création d'un « jardin des expériences » à Nice, 29 fructidor an X, *CEM 370*

168. Lettre du préfet des Alpes-Maritimes demandant à Antoine-François Raybaud des plants pour le jardin botanique, 20 pluviose an XII, *CEM 370*

« je suis informé citoyen que vous possédez dans votre jardin dit la nouvelle Tempée les plantes suivantes : juniperus virginianus, crataegus coccinea, yucca gloriosa, geranium ambrosicoides. Persuadé de votre amour pour la botanique dans ce département, je vous prie de bien vouloir en

ceder des individus pour le jardin qui est consacré à cette science ».

169. **Lettre du directeur de la Malmaison annonçant l'envoi à Nice de plantes exotiques parmi lesquelles le lin de Nouvelle-Zélande dont on extrait dans ce pays une filasse *« bien supérieure à celle du chanvre »*, 14 brumaire an XIII,** *CEM 370*

170. **Lettre du préfet accusant réception des plantes envoyées par ordre de l'impératrice Joséphine pour en expérimenter en France l'acclimatation jugée plus favorable à Nice et liste des espèces, 7 brumaire an XIII,** *CEM 370*
« j'ai trouvé 23 pots : 2 eucalyptus lanceolatus, 2 eucalyptus baconis, 1 fabritia lerigata, fabritia leptospermum, melaleuca onirtifolia, melaleuca otrica, leptospermum pubescens, metrosideros pinifolia, metrosideros citrinella, metrosideros dont lépitete a entièrement disparu ; nos auteurs nous donnent des noms semblables mais les épitetes ny répondent, ainsy je panse que ce sont des nouvelles espèces ».

171. **Melaleuca linariifolia situé avenue Verdi à Nice,** photo Mader**, juin 1903,** *10 Fi 2363*
Légende de Mader au dos *« cette espèce, improprement dénommée papyrus à cause de son écorce se détachant en lanières et pouvant être utilisée sans préparation pour y écrire est très rare sur la Côte d'Azur (j'en connais seulement 3 pieds à Nice, 2 à la villa Thuret à Antibes et 1 à Hyères). Celui-ci est le second comme beauté. Le plus grand exemplaire d'Europe que je n'ai pas pu photographier d'une façon satisfaisante parce qu'il est trop resserré entre des arbres plus élevés se voit dans le jardin du lycée de Nice ; planté en 1811, c'est un don de l'impératrice Joséphine au naturaliste Risso ».*

172. **Eucalyptus globulus d'Australie, le plus gros de la Côte d'Azur d'une hauteur de 40 mètres environ à Nice entre la place d'Armes et les prisons en bord de la voie ferrée, janvier 1903,** photo Mader
Commentaire au dos de la photo : *« ce spécimen montre bien ce que pourraient être les arbres de la région sans la manie regrettable de les tailler à outrance et à de petits intervalles. Après la forte gelée du jour de l'an 1905, il se montra à peu près intact alors que le feuillage des eucalyptus taillés récemment avait partout beaucoup souffert. La localité où il croit est pourtant une des plus froides de Nice ».*

173. **Lettre de Victor Tiranty au sujet de l'importation de jeunes plants de palmiers destinés à sa propriété de Longchamp à Nice, 17 juillet 1812,** *CEM 434*
« il y a environ quinze jours que j'ai fait acheter dans la commune de Bordighière cinquante plants de palmiers pour les planter dans mon jardin de Longchamp et je devais porter ces plants dans le courant de la semaine prochaine parce que la seule saison propice à cette plantation est dans le mois de juillet, lorsque monsieur le maire de ladite commune de la Bordighière m'a fait l'honneur de me prévenir que Monsieur l'auditeur en Conseil d'Etat venait de lui transmettre l'ordre de s'opposer à toute exportation, hors du territoire de ladite commune, de jeunes plants pour en pouvoir faire une plantation le long de la nouvelle route impériale. Comme la commune de la Bordighière est très abondante dans ces sortes de plantes, de façon que les cinquante que je me proposais d'en extraire pour les faire planter dans cette commune ne peut être d'obstacle à ce que la route impériale en soit fournie, j'ai recours avec confiance à votre justice afin qu'il vous plaise me permettre ladite extraction ».

174. **Palmiers de l'hôtel Gray d'Albion à Cannes, s.d., vers 1900,** photo Gilletta, *10 Fi 1193*

175. **Jardin de la villa les Palmiers à Nice, plus gros araucaria excelsa d'Europe âgé de plus de 50 ans,** photo Mader**, janvier 1905,** *10 Fi 2362*

176. **Jardin de cactées, villa Ephrussi de Rothschild ,** photo M. Graniou

177. **Lettre annonçant l'envoi à Nice par la Maison de l'Empereur de racines de bambous venant de Chine pour en essayer l'acclimatation et la propagation, 10 juin 1861,** *7 M 26*

178. **Rapport du jardinier chef du jardin du bois du Var géré par la Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice concernant la germination de graines de cocotiers du Chili (Jubea spectabilis) envoyées par le ministère de l'agriculture, 26 juin 1867,** *7 M 26*

179. **Araucaria et palmier dans la villa Thuret à Cannes, s.d., vers 1920,** *40 Fi 3*

180. **La villa Thuret à Antibes, photo de Rochemonteix, s.d., vers 1895,** *27 Fi 259*

18. Les jardins des hivernants

181. **Jardin exotique d'une propriété à Nice, s.d., vers 1900,** photo Gilletta, *10 Fi 632*

182. **Jardin d'une villa à Nice, s.d., vers 1900,** photo Gilletta, *10 Fi 1610*

183. Rapport d'expertise comportant l'inventaire des essences du jardin de l'hôtel Riva Bella à Menton, 10 octobre 1907, *3U1/1205 n° 272*

184. Plan de morcellement de la propriété Amarante à Menton avec le tracé des jardins, 10 novembre 1886, *3U1/1158 n° 153*

185. Article sur le jardin de la villa Vigier à Nice, publié dans *La Vie à la campagne*, 13 février 1909, 1J *256*

186. Le jardin de la villa Vigier à Nice, s.d., vers 1900, photo Gilletta, *10 Fi 1611*

187.-189. Les jardins de la villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat, photo M. Graniou

190. Rapport de visite de la villa Rothschild à Cannes par la commission des jardins de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes, 29 mars 1892, *Per A40*

19. Le renouvellement de l'art des jardins au XXe siècle

191. Rapport d'expertise sur les dégâts occasionnés au jardin du château Sainte-Anne à Cannes par suite de la transformation du parc, 5 juillet 1927, *3U1/1267 n° 371*

« Lady Michelham avait l'intention de transformer entièrement le parc et les jardins en un jardin à la française suivant les conceptions de l'architecte-paysagiste M. Duchêne… Dans l'ensemble du parc, 115 arbres, la plupart appartenant à la famille des palmiers ont été non pas arrachés mais coupés au pied sur l'ordre de lady Michelham ».

192.-193. Jardin de la villa Isola Bella à Cannes, photo, s.d., vers 1910, *82 J 92*

194. Plan de la propriété Esterel Terrasses au quartier des Puits à Cannes, s.d., vers 1920, *82 J 141*

195. Vue cavalière de la villa Croisset et de ses aménagements paysagers, œuvre de Ferdinand Bac, publiée dans *L'Illustration* du 2 décembre 1922, *1 J 256*

196. Vue de la villa Fiorentina à la pointe de Saint-Hospice à Saint-Jean-Cap-Ferrat, publiée dans *L'Illustration*, du 2 décembre 1922, *1 J 256*

197.-198. Photographies en couleurs des jardins de la villa Torre Clementina publiées dans *L'Illustration*, 26 février 1921, *Pr 1037*

199.-201. Commentaires autographes de Ferdinand Bac sur les aménagements des jardins de la villa des Colombières à Menton, s.d., vers 1925

Le casino : *« Le casino des Colombières à Menton, posé sur les hauteurs de ce domaine signifie le premier palier de ces extases jardinières. Un faune en bronze doré danse sur son socle. Il est bien mal élevé car le maréchal Joffre, venu en visite eut, devant lui, une grave crise cardiaque et ce faune continuait à danser ».*

L'escalier du pont de la carrière : *« c'est du haut de ce pont, formant balcon, que je terminais mes conférences promenades ou plutôt mes causeries familières avec les nombreuses sociétés, venant de tous les pays, désireuses de constater cet essai d'un renouvellement de l'art des jardins méditerranéens ».*

202. Dessins en couleurs réalisés par Ferdinand Bac en 1923 d'aménagements des Colombières à Menton, publiés dans *L'Illustration*, 25 mars 1922, *1 J 256*

20. Les jardins publics

203.--204. Rapport de Michaud sur les problèmes de circulation à la suite de la plantation d'arbres le long des terrasses à Nice pour réaliser une promenade publique et plan aquarellé, 10 juin 1776, *Ni m 13/1 n° 11*

« un piantamento d'alberi a due file oltre al toglier la monotonia de' muri che li racchiuderano el sostituir con la verdezza un aria ridente al pristino lugubre aspetto, avrebbe altresi facilitato coll'ombra il passeggio in quelle ore nelle quali, tuttoche desiderato, praticar non si poteva ».

205. Supplique auprès du lieutenant criminel de Grasse à la suite d'actes de vandalisme sur le cours à Grasse, 1er septembre 1758, *7 B 933*

« d'autres personnes poussant leur malice encore plus loin n'ont pas fait difficulté de couper de jeunes arbres qu'on a planté cette année au plus bas du cours pour servir d'ornement public […] les sieurs suppliants avoient fait planter au printemps dernier deux marronniers sauvages les pieds desquels furent garnis par une caisse de bois pour les garantir de tout danger, soit des personnes que de des bettes ».

206. Devis de plantation d'ormes à Nice sur la place Napoléon, le long de la promenade conduisant au port et sur le cours, 16 décembre 1809, *CE O 159/8*

207. Projet de lotissement des terrains de l'abattoir et d'établissement d'un square à Cannes, *2 O 230*

208. Traité passé par le maire de Vence avec Louis Fabre horticulteur à Antibes pour la fourniture de 50 platanes et pour

enlever de la place du grand jardin les 5 platanes et 37 acacias, 29 décembre 1915, *2 O 1269*

209. **Plan d'établissement d'un square au Cannet, 26 mai 1908,** *2 O 294*
210. **Arbres d'alignement sur la promenade des Anglais, 1894,** photo Gilletta, *10 Fi 2907*
211. **Plan d'ensemble d'aménagement avec couverture du Paillon entre le square Masséna et le jardin Albert Ier à Nice, 1893,** *2 O 706*
212. **Délibération du conseil municipal de Nice du 11 juillet 1893 fixant les conditions d'aménagement des nouveaux jardins sur le Paillon,** *2 O 707*
213. **Le jardin Albert Ier réaménagé sur le Paillon, s.d., vers 1900,** photo Gilletta, *10 Fi 2908*
214. **Jardin intérieur de la verrière du casino municipal à Nice, s.d., vers 1900,** photo Gilletta, *10 Fi 1632*
215. **Parc Phœnix à Nice, 2006,** photo M. Graniou

21. La ville dans la nature

216. **Publicité pour le lotissement du domaine du Haut-Thorenc d'une superficie de 831 hectares par la société internationale foncière immobilière à Cannes, s.d.,** *35 J 1*
217. **Publicité pour le lotissement du Couloubrier à Auribeau-sur-Siagne avec vue en perspective du site, s.d.,** *35 J 3*
218. **Publicité pour le domaine résidentiel de la Peyrière et du golf à Mougins, s.d.,** *35 J 2*
« Une nouvelle formule : la commune de Mougins offre un des sites de la Côte d'Azur les plus recherchés. La beauté de ses paysages, un climat particulièrement doux et sain, contribuent au plein développement de cette région privilégiée. C'est dans ce cadre, à 200 mètres d'altitude, sur des collines aux pentes douces et bien orientées, ombragées de pins et d'oliviers que se trouve le domaine résidentiel de la Peyrière et du golf. A six kilomètres de Cannes et de la mer, le lotissement est desservi par les excellentes routes : Cannes-Grasse, Mougins-Antibes et la ligne d'autobus Cannes-Valbonne (huit voitures par jour), passe à proximité. L'importance d'une conception d'ensemble sur 44 hectares a permis, sans répercussions sur le prix des terrains, d'apporter aux acquéreurs des lots des avantages très appréciables. Une place de village est créée avec des commerces, une chapelle, une école, un bureau de poste auxiliaire, tandis que d'autre part, piscine et terrains de jeux (volley-ball, tennis) complètent l'ensemble. Une attention toute particulière a été portée dans la disposition des lots et la variété de leurs dimensions afin de conserver au Domaine tout le charme de la nature qui se prolonge au delà par le golf de Mougins. Le domaine est alimenté en eau filtrée et ozonée sous pression par le réseau communal et au tarif général. Le courant lumière et force est distribué à tous les lots ».
219. **Plan du lotissement du domaine Esterel Beausoleil à Mandelieu, 1er octobre 1922,** *35 J 2*
220. **Plan du lotissement du domaine du Cap-Ferrat,** *3 U1/1181*
221. **Le lotissement du domaine des pins à Menton en cours de construction, octobre 1947,** photo Laboratoire département de l'Equipement, *598 W 10*
222. **Lettre du ministre de la Protection de la Nature et de l'Environnement au préfet des Alpes-Maritimes fixant les recommandations générales pour l'environnement du futur complexe d'activités de Valbonne , 15 février 1974,** *176 W 47*
« Conçues il y a une décennie, un certain nombre de zones d'activité industrielle sont le théâtre d'efforts coûteux pour éviter que la protection du milieu de vie ne soit aujourd'hui complètement sacrifiée aux impératifs de production et d'emploi. La décision de créer un secteur d'activité sur le plateau de Valbonne se situe au moment même où l'opinion publique, l'état d'esprit des responsables et la volonté du Gouvernement imposent une vision nouvelle de l'aménagement. Il n'est plus possible de s'en tenir aux seules fonctions techniques et économiques car lorsque le complexe sera terminé, d'ici 1985, leur insuffisance apparaîtra bien plus clairement qu'aujourd'hui. C'est donc avec l'œil de 1985 qu'il convient d'examiner les conséquences des décisions prises aujourd'hui au sujet du plateau de Valbonne pour répondre aux besoins actuels des Alpes-Maritimes en matière d'emploi. La politique d'environnement engagée par le Gouvernement implique désormais que le motif d'imprévision ou d'ignorance dans ce domaine ne pourra plus être invoqué. Il faut donc envisager à la fois l'exécution d'études spécifiques et la réalisation d'un schéma d'aménagement nuancé dans sa progression, afin de préserver à la fois l'originalité du milieu au fur et à mesure de sa modification et la liberté des décisions ultérieures. […] L'espace libre boisé est le principal élément de cohérence entre constructions et équipements, qu'il situe

dans une ambiance de parc. Ce principe découle directement des directives du C.I.A.T. et du désir de créer un espace multifonctionnel, à l'inverse du zonage classique qui juxtapose les activités les unes aux autres sans souci des relations. Il amène à préconiser la conservation d'espaces non construits à raison de 60 % des surfaces considérées : d'une part au niveau général des 2.500 ha de la ZAD, d'autre part à celui de la zone proprement aménageable de 1.000 ha. La présence de végétation est essentielle, dans le climat méditerranéen, pour le rendre supportable durant la moitié chaude de l'année, d'où le souci de préserver au maximum celle des fonds de vallon, souvent victime des équipements de viabilité. Dans le contexte très urbanisé du littoral, le plateau de Valbonne présente, à moins de 30 minutes du littoral un espace « sauvage » dont le caractère tient notamment à la présence de boisements et de friches situés sur une succession de crêtes qui vont de la côte au puissant relief des Baous, puis au relief des Alpes de Provence, créant ainsi une liaison continue. Il est important de conserver ainsi une telle continuité en évitant de construire sur les crêtes de la zone ».

223. **Photographie aérienne du site de Valbonne-Sophia-Antipolis,** IGN, *28 Fi 1 cliché 186*

22 Les parcs suburbains

224. **Carte d'implantation de parcs urbains et suburbains projetés dans les Alpes-Maritimes, s.d., vers 1960,** *214 W 3*
225. **Carte de délimitation du parc projeté au Mont-Chauve à Nice, s.d., vers 1960,** *214 W 2*
226. **Délibération du conseil général des Alpes-Maritimes du 2 avril 1960 sur la question des grands parcs et espaces verts départementaux,** *214 W 3*
227. **Rapport du préfet des Alpes-Maritimes à la session du conseil général du 21 décembre 1960 « Plan de sauvegarde de la Côte d'Azur »,** *214 W 3*

« La Côte d'Azur possède trois attraits principaux et qui en ont fait une « Merveille du Monde » : le soleil, la mer et le site. Si le soleil et la mer nous sont toujours assurés, par contre, le site se dégrade d'année en année sous les coups de boutoir que lui portent les lotisseurs, les spéculateurs et certains constructeurs qui ne respectent rien. Dès avril 1958 déjà, du haut de la tribune de votre Assemblée, je jetais un cri d'alarme. J'indiquais alors que la Côte, depuis Théoule jusqu'à Menton, risquait de ne plus former, à brève échéance, qu'une seule et longue rue bordée d'immeubles qui aurait constitué un véritable mur de béton formant écran pour la vue, aussi bien vers la mer que vers le paysage des montagnes de l'arrière-pays. Dès cette époque, j'appelais votre attention sur l'intérêt qui s'attache à ce que le Département, à défaut des villes elles-mêmes de la Côte, se préoccupe de préserver du lotissement et de la construction les quelques espaces encore disponibles pour les transformer en forêts ou en parcs départementaux. A la cadence actuelle de la construction et étant donné le succès constant de notre région, il est bien évident que dans 20 ou 30 ans d'ici tout le littoral, depuis la frontière italienne jusqu'à la limite du Département du Var, ne formera plus qu'une seule et même agglomération. Il faut à cette ville qui se crée sous nos yeux des espaces de plein air et des taches de verdure à la fois pour permettre le délassement de sa population et de ses touristes et aussi pour servir de réserve d'oxygène à cette agglomération énorme que sera la ville de « Menton-Nice-Antibes-Cannes » lorsque les constructions, des une et des autres, se seront rejointes ».

228. **Note de présentation des parcs publics départementaux rédigée par le préfet des Alpes-Maritimes dans le cadre de la politique d'aménagement de la Côte d'Azur, s.d. , 1960,** *214 W 3*
229. **Article du *Patriote* du 5 février 1961 annonçant la signature de l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour la réalisation de 14 parcs départementaux,** *214 W 3*
230. **Motion de la communauté de Tourrettes-Levens contre le projet de parc départemental du Mont-Chauve, 14 décembre 1960,** *214 W 2*
231. **Note d'un habitant de Villefranche hostile aux parcs départementaux, 6 janvier 1961,** *214 W 3*

Hygiène.- Aucune utilité en bordure de mer, celle-ci apportant, avec ses millions de kilomètres carrés, plus d'oxygène et d'iode que n'importe quelle zone verte. Espaces verts.- Les propriétaires se chargent, mieux que n'importe quelle administration, d'établir des espaces verts autour de leurs propriétés. Parcs.- Il serait souhaitable qu'ils soient établis dans les villes et non en pleine campagne sur une pente à 70 %. Protection des sites.- L'on ferait mieux, à l'Urbanisme, d'établir une commission artistique plutôt que de laisser bâtir n'importe quoi à condition que les plafonds aient 2,60 m de

haut et les pièces 9 m² minimum. Exiger le style provençal et ne pas laisser construire des immeubles qui ressemblent à des usines. Atteinte à la propriété.- Il n'y a pas d'autre terme pour qualifier un projet dont la valeur d'utilité publique est très discutable. Finances.- C'est un projet chiffré à 2 milliards qui va en coûter 4. Il me paraît particulièrement inopportun, dans une période où la monnaie française se dévalue chaque jour, d'aggraver encore cette dévaluation par des dépenses inconsidérées ».

232. Article de *La Défense du Midi* : « 20 maires de communes menacés par le projet insensé des espaces verts vont constituer un comité de défense des intérêts communaux » , janvier 1962, *214 W 3*

233.-234. Le parc de la Valmasque, juillet 2006, photo J.F. Boué-K. Valensi